

Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute Provence

Reconnue d'utilité publique – Agréée au titre de l'Environnement

Rapport d'activité 2024



Assemblée générale du 23 avril 2025



SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER.....	4
1. Commission de contrôle.....	5
2. Détail des comptes	6
2.1. Détail de l'actif	7
2.2. Détail du passif	8
2.3. Détail du compte de résultat.....	9
2.4. attestation comptable	12
3. Budget Prévisionnel 2025	13
RAPPORT ADMINISTRATIF.....	14
1. Vie de la Fédération	15
1.1. Conseils d'Administrations et Commissions :	15
1.2. Permanences du Président.....	15
1.3. Réunions avec les Administrations et partenaires	15
1.4. Gestion courante de la fédération	16
2. Manifestations extra-départementales.....	16
3. Cotisations pêche et milieu aquatique et effectifs des pêcheurs	17
4. Formation de la garderie particulière.....	17
5. Subventions.....	18
6. effectifs de pêcheurs 2024.....	18
7. Campagne de régulation du Grand Cormoran 2023/2024	23
COMPTE-RENDU DU POLE TECHNIQUE	24
1. Actions réalisées	25
2. Actions à poursuivre	29
3. Actions annulées.....	29
4. Actions reportées.....	29
COMPTE-RENDU DU CENTRE PISCICOLE DEPARTEMENTAL	31
1. Date de livraison	32
2. Pourcentage de perte des oeufs	32
3. Perte à la résorption	33
4. Alevinage.....	33
5. Valeur de la production du centre piscicole	34
6. Commission centre piscicole.....	34
COMPTE-RENDU DU POLE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE	35
1. Réunions	36
1.1. Commission Départementale pour la Communication et le Développement du Loisir Pêche	36

1.2.	Réunions extérieures	36
2.	Outils de communication	37
2.1.	Guide du Pêcheur	37
2.2.	Page Facebook et Instagram.....	38
2.3.	Site Internet	39
2.4.	Geopeche	39
2.5.	Evènements marquants	39
2.6.	Réalisation de vidéos	40
3.	Partenariats.....	40
3.1.	Partenariat ENEDIS-RTE.....	40
3.2.	Partenariat EDF.....	40
4.	Dotation AAPPMA 2024 et prêt de matériel d'animation	41
5.	Parcours pêche et aménagement du Territoire	42
6.	Hébergement Pêche.....	43
7.	Animations et Manifestations	45
8.	Pêches spécialisées - compétitions	49
9.	Accueil stagiaires	51

RAPPORT FINANCIER

Exercice 2024

vérificateurs
 prévisionnel
 dépenses budget
 trésorerie
 produits résultats
 comptabilité
 bilan comptable
 finance
 subventions
 recettes



1. Commission de contrôle



**FEDERATION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR
LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Reconnue d'Utilité Publique Agréée au Titre de l'Environnement

COMMISSION DE CONTROLE

DIGNE LES BAINS

13 mars 2025

En présence de Messieurs :

FRIGGI André

Vérificateur aux comptes

M. ANZALLO Jérôme

Trésorier

VIAL – JAIME Véronique

Comptable

Etaient excusés

ASTIER Michel

Vérificateur aux comptes

La Commission de Contrôle de la Fédération s'est réunie le 13 mars 2025, à 15 h au siège de la Fédération.

Après examen des comptes, pièces et livres comptables de la Fédération, la Commission de Contrôle certifie conforme la régularité des comptes et donne quitus à MM. Le président et trésorier sur l'exercice civil écoulé.

Levée de la séance à 17 heures.

Fait à Digne Les Bains,
Le 13 mars 2025

FRIGGI André

Vérificateur aux Comptes

[Handwritten signature]

2. Détail des comptes



Nos savoir-faire nous rassemblent




Alliance
eurus

B K R
LABORATOIRE

2.1. Détail de l'actif

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2024 12		01/01/2023 12		Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	125 410,03	9,97	133 094,25	10,07	(7 684,22)	-5,77
Concessions brevets et droits similaires						
20500000 LOGICIELS	2 861,28	0,23	2 861,28	0,22		
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	(2 861,28)	-0,23	(2 861,28)	-0,22		
Terrains	18 248,15	1,45	18 248,15	1,38		
21100200 IMMO TERRAINS ECLOSERIE+AUTRES	16 723,66	1,33	16 723,66	1,27		
21100300 TERRAIN ALLONS	1 524,49	0,12	1 524,49	0,12		
Constructions	70 546,81	5,61	80 828,13	6,11	(10 281,32)	-12,72
21300100 IMMO CONSTRUCTION SIEGE	138 000,84	10,97	138 000,84	10,44		
21300200 IMMO CONSTRUCTION ECLOSERIE	361 791,13	28,76	361 791,13	27,37		
21350000 AGENCEMENTS CONSTRUCTION	139 195,65	11,07	139 195,65	10,53		
28130010 AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS	(138 000,83)	-10,97	(138 000,83)	-10,44		
28130020 AMOR CONSTRUCTION ECLOSERIE	(361 791,12)	-28,76	(361 791,12)	-27,37		
28135000 AMORT AGENCEMENT CONSTRUCTION	(68 648,86)	-5,46	(58 367,54)	-4,42	(10 281,32)	-17,61
Installations techniques, matériel et outillage	15 261,08	1,21	455,03	0,03	14 806,05	N/S
21500200 IMMO MATERIEL OUTILL ECLOSERIE	27 058,05	2,15	27 058,05	2,05		
21500300 MATERIEL ET OUTILLAGE GARDERIE	26 460,02	2,10	26 460,02	2,00		
21500400 MAT ET OUTILLAGE FEDERATION	41 161,94	3,27	31 015,75	2,35	10 146,19	32,71
28150020 AMOR MATERIEL OUTILL ECLOSERIE	(27 058,05)	-2,15	(27 058,05)	-2,05		
28150030 AMOR MATERIEL EQUIPE GARDERIE	(26 460,02)	-2,10	(26 460,02)	-2,00		
28150040 AMORT MAT ET OUT FEDERATION	(25 900,86)	-2,06	(30 560,72)	-2,31	4 659,86	15,25
Autres immobilisations corporelles	21 136,99	1,68	33 368,94	2,52	(12 231,95)	-36,66
21820000 IMMO MATERIEL DE TRANSPORT	124 391,11	9,89	124 391,11	9,41		
21830000 IMMO MAT BUREAU+INFORMATIQUE	24 196,90	1,92	23 236,35	1,76	960,55	4,13
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	(106 228,61)	-8,44	(96 312,57)	-7,29	(9 916,04)	-10,30
28183000 AMORT INFORMATIQUE	(21 222,41)	-1,69	(17 945,95)	-1,36	(3 276,46)	-18,26
Autres titres immobilisés	217,00	0,02	194,00	0,02	23,00	11,86
27100000 AUTRES TITRES IMMOBILISES	217,00	0,02	194,00	0,01	23,00	11,86
TOTAL III - Actif Circulant NET	1 132 556,74	90,03	1 188 920,70	89,93	(56 363,96)	-4,74
Matières premières, approvisionnements	297,17	0,02	324,94	0,02	(27,77)	-8,55
32100000 STOCKS ALIMENTS	297,17	0,02	324,94	0,02	(27,77)	-8,55
Autres créances	309 433,52	24,60	264 497,05	20,01	44 936,47	16,99
40980000 FOURNISSEURS - AVOIR A RECEVOIR			2 131,20	0,16	(2 131,20)	-100,00
42100000 SALAIRES NET	45,00				45,00	
46700000 CARTE PECHE INTERNET	7 992,40	0,64	3 214,00	0,24	4 778,40	148,67
46870000 SUBV ET PDT A RECEVOIR	301 396,12	23,96	259 151,85	19,60	42 244,27	16,30
Disponibilités	820 132,15	65,20	911 632,44	68,96	(91 500,29)	-10,04
51210000 CREDIT AGRICOLE	357 243,81	28,40	494 454,72	37,40	(137 210,91)	-27,75
51220000 COMPTE SUR LIVRET	72 083,98	5,73	333 938,55	25,26	(261 854,57)	-78,41
51230000 COMPTE A TERME	300 000,00	23,85			300 000,00	
51240000 LIVRET A	85 622,63	6,81	83 128,77	6,29	2 493,86	3,00
51870000 INTERETS A RECEVOIR	5 139,33	0,41			5 139,33	
53000000 CAISSE	42,40		110,40	0,01	(68,00)	-61,59
Charges constatées d'avance	2 693,90	0,21	12 466,27	0,94	(9 772,37)	-78,39
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 693,90	0,21	12 466,27	0,94	(9 772,37)	-78,39
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 257 966,77	100,00	1 322 014,95	100,00	(64 048,18)	-4,84

2.2. Détail du passif

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
TOTAL I- Total des fonds associatifs	1 183 126,63	94,05	1 217 346,72	92,08	(34 220,09)	-2,81
Total des fonds propres	1 151 575,90	91,54	1 180 462,63	89,29	(28 886,73)	-2,45
Réserves	1 180 462,63	93,84	1 179 573,73	89,23	888,90	0,08
10688000 RESERVES FEDERATION	1 180 462,63	93,84	1 179 573,73	89,23	888,90	0,08
Excédent ou déficit de l'exercice	(28 886,73)	-2,30	888,90	0,07	(29 775,63)	N/S
Total des autres fonds associatifs	31 550,73	2,51	36 884,09	2,79	(5 333,36)	-14,46
Subventions d'investissement	31 550,73	2,51	36 884,09	2,79	(5 333,36)	-14,46
13180000 SUB INVEST ACHAT SIEGE	50 000,00	3,97	50 000,00	3,78		
13185000 SUBVENTION VEHICULE	10 000,00	0,79	10 000,00	0,76		
13900000 SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	(28 449,27)	-2,26	(23 115,91)	-1,75	(5 333,36)	-23,07
TOTAL III- Total des Provisions						
TOTAL II- Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	74 840,14	5,95	104 668,23	7,92	(29 828,09)	-28,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 728,73	0,69	15 736,48	1,19	(7 007,75)	-44,53
040C Collectif fournisseurs créditeurs	3 041,37	0,24	7 821,53	0,59	(4 780,16)	-61,12
40810000 FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	5 687,36	0,45	7 914,95	0,60	(2 227,59)	-28,14
Dettes fiscales et sociales	12 022,40	0,96	11 694,37	0,88	328,03	2,81
42500000 ACOMPTES	9,00		9,00			
43100000 URSSAF	5 268,00	0,42	5 194,00	0,39	74,00	1,42
43110000 MSA	1 092,68	0,09	1 137,89	0,09	(45,21)	-3,97
43710000 HUMANIS	1 339,28	0,11	1 413,71	0,11	(74,43)	-5,26
43711000 CHORUM/MUTEX	827,14	0,07	790,59	0,06	36,55	4,62
43720000 HARMONIE MUTUELLE	449,30	0,04	722,18	0,05	(272,88)	-37,79
44200000 PREL A LA SOURCE	687,00	0,05	883,00	0,07	(196,00)	-22,20
44710000 TAXE SUR LES SALAIRES	2 350,00	0,19	1 553,00	0,12	797,00	51,32
Autres dettes	54 089,01	4,30	58 568,88	4,43	(4 479,87)	-7,65
46710000 TIMBRES RMA A VERSER AGENCE	41 251,40	3,28	43 982,20	3,33	(2 730,80)	-6,21
46720000 INTERNET - CLUB + URNE	375,00	0,03	325,00	0,02	50,00	15,38
46780000 DIVERS	649,00	0,05			649,00	
46781000 GESTION DES REDEVANCES EDF	11 813,61	0,94	14 261,68	1,08	(2 448,07)	-17,17
Produits constatés d'avance			18 668,50	1,41	(18 668,50)	-100,00
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			18 668,50	1,41	(18 668,50)	-100,00
Total du passif	1 257 966,77	100,00	1 322 014,95	100,00	(64 048,18)	-4,84

2.3. Détail du compte de résultat

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 12 31/12/2024 mois	01/01/2023 12 31/12/2023 mois	Variations %
Total des produits d'exploitation		600 819,27 100,00	609 548,19 100,00	(8 728,92) -1,43
Ventes de marchandises, de produits fabriqués			9 761,13 1,60	(9 761,13) -100,00
70210000	DOTATIONS POISSONS		9 761,13 1,60	(9 761,13) -100,00
Prestations de services		26 710,60 4,45	37 010,50 6,07	(10 299,90) -27,83
70600000	PRESTATIONS PECHE SAUVETAGES	20 796,45 3,46	32 323,50 5,30	(11 527,05) -35,66
70610000	RBST GUIDE DE LA PECHE	2 500,00 0,42	1 500,00 0,25	1 000,00 66,67
70612000	ANIMATIONS	427,00 0,07	415,00 0,07	12,00 2,89
70620000	CARNETS FANIONS PECHE TRAINE	2 336,00 0,39	2 772,00 0,45	(436,00) -15,73
70810000	RECETTES ACCESSOIRES	651,15 0,11		651,15
Subventions d'exploitation		406 077,98 67,59	391 662,23 64,25	14 415,75 3,68
74171000	COMP.PISCICOLES MICRO CENTRALE	13 931,90 2,32	13 931,90 2,29	
74200000	SUBV.CONSEIL REGIONAL + FNPF	73 402,37 12,22	70 342,32 11,54	3 060,05 4,35
74201000	SUBV. AGENCE DE L'EAU	38 757,00 6,45	33 661,00 5,52	5 096,00 15,14
74202000	SUBV.CG ENVIRONNEMENT		2 170,80 0,36	(2 170,80) -100,00
74210000	CLUB RISTOURNE ET DIVERS FEDE	132 933,71 22,13	130 021,21 21,33	2 912,50 2,24
74220000	AIDE A L'EMPLOI	140 000,00 23,30	132 000,00 21,66	8 000,00 6,06
74240000	AUTRES SUBVENTIONS	7 053,00 1,17	9 535,00 1,56	(2 482,00) -26,03
Dons			750,00 0,12	(750,00) -100,00
75810000	DOMMAGES ET INTERETS SUR PV		750,00 0,12	(750,00) -100,00
Cotisations		159 430,65 26,54	161 305,15 26,46	(1 874,50) -1,16
75600000	COTISATIONS FEDERALES	159 430,65 26,54	161 305,15 26,46	(1 874,50) -1,16
Autres produits de gestion courante		47,41 0,01	506,42 0,08	(459,01) -90,64
75800000	PRODUITS DIVERS	47,41 0,01	506,42 0,08	(459,01) -90,64
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges		8 552,63 1,42	8 552,76 1,40	(0,13)
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	5 788,70 0,96	2 257,24 0,37	3 531,46 156,45
79110000	TRANSFERT DE CHARGES IJ	2 763,93 0,46	6 295,52 1,03	(3 531,59) -56,10
Total des charges d'exploitation		621 621,99 103,46	615 122,87 100,91	6 499,12 1,06
Achats		21 240,66 3,54	19 608,57 3,22	1 632,09 8,32
60211000	ACHATS OEUFSCLOSERIE	12 130,81 2,02	11 794,78 1,94	336,03 2,85
60212000	ALEVINAGE GESTION SUBV. MC+RH	3 453,46 0,57	1 968,46 0,32	1 485,00 75,44
60214000	NOURRITURE POUR CHEPTEL	2 163,97 0,36	2 274,28 0,37	(110,31) -4,85
60216000	ACHAT ET LOCATION OXYGENE	3 352,86 0,56	3 395,01 0,56	(42,15) -1,24
60217000	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	139,56 0,02	176,04 0,03	(36,48) -20,72
Variation de stock		27,77	(146,68) -0,02	174,45 118,93
60321000	VARIATION STOCKS ALIMENT S	27,77	(146,68) -0,02	174,45 118,93
Autres achats et charges externes		169 992,50 28,29	200 516,86 32,90	(30 524,36) -15,22
60610000	ELECTRICITE EAU GAZ	5 985,50 1,00	4 911,19 0,81	1 074,31 21,87
60614000	ESSENCE CARBURANT	8 317,70 1,38	7 384,52 1,21	933,18 12,64
60630000	PETITES FOURNITURES	5 104,37 0,85	6 508,95 1,07	(1 404,58) -21,58
60631000	FOURNITURES PECHE	8 061,44 1,34	7 706,96 1,26	354,48 4,60
60640000	FOURNITURES BUREAU PETIT EQUIP	3 132,08 0,52	2 533,77 0,42	598,31 23,61
60642000	EQUIPEMENT PERSONNEL	4 417,65 0,74	5 960,51 0,98	(1 542,86) -25,88
61100000	SOUSTRAITANCE	10 290,00 1,71	26 320,00 4,32	(16 030,00) -60,90
61300000	LOCATIONS DROITS DE PECHE	7 039,86 1,17	5 945,59 0,98	1 094,27 18,40
61310000	LOCATION STANDARD TELEPHONIQUE	1 275,12 0,21	1 275,12 0,21	
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	82,00 0,01	252,00 0,04	(170,00) -67,46
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	4 149,80 0,69	4 265,52 0,70	(115,72) -2,71
61400000	CHARGES LOCATIVES COPROPRIETE	6 815,86 1,13	5 705,73 0,94	1 110,13 19,46

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
61520000	ENTRETIEN BATIMENTS & TERRAINS	1 828,37	0,30	28 036,92	4,60	(26 208,55)	-93,48
61550000	ENTRETIEN VEHICULES	5 200,36	0,87	4 966,29	0,81	234,07	4,71
61552000	ENTRETIEN MAT INFORMATIQUES	225,00	0,04	826,00	0,14	(601,00)	-72,76
61558000	ENTRETIEN DIVERS MATERIELS	44,00	0,01	638,94	0,10	(594,94)	-93,11
61580000	MAINTENANCE	5 623,64	0,94	3 232,03	0,53	2 391,61	74,00
61600000	ASSURANCES	11 038,49	1,84	10 203,73	1,67	834,76	8,18
61810000	DOCUMENTATION GENE ABONNEMEN	806,50	0,13	1 931,40	0,32	(1 124,90)	-58,24
61840000	FORMATIONS	7 819,59	1,30	400,00	0,07	7 419,59	N/S
62200000	INTERMEDIAIRES & HONORAIRES	14 412,41	2,40	17 724,60	2,91	(3 312,19)	-18,69
62210000	FRAIS DE JUSTICE	2 325,00	0,39	1 200,00	0,20	1 125,00	93,75
62280000	HONORAIRES DIVERS -LABO + VETO	3 172,83	0,53	5 718,67	0,94	(2 545,84)	-44,52
62300000	IMPRESSION PUBLICITE INFORMA.	2 728,30	0,45	2 494,93	0,41	233,37	9,35
62321000	GUIDE DES PECHEURS	8 412,00	1,40	6 784,80	1,11	1 627,20	23,98
62330000	FOIRES ET EXPOSITIONS	3 499,72	0,58	2 275,26	0,37	1 224,46	53,82
62510000	FRAIS DEPLACEMENT DU PERSONNEL	5 387,04	0,90	5 706,48	0,94	(319,44)	-5,60
62540000	FRAIS REUNIONS	8 337,60	1,39	10 291,61	1,69	(1 954,01)	-18,99
62541000	FRAIS REUNIONS	10 319,21	1,72	6 057,60	0,99	4 261,61	70,35
62600000	TELEPHONE + INTERNET + PORTABLE	6 658,41	1,11	6 792,05	1,11	(133,64)	-1,97
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	1 851,45	0,31	1 927,79	0,32	(76,34)	-3,96
62750000	FRAIS DE TENUE DE COMPTES	112,00	0,02	123,80	0,02	(11,80)	-9,53
62800000	PARTICIPATIONS EVENEMENTS AAP	1 500,00	0,25	500,00	0,08	1 000,00	200,00
62810000	COTISATIONS ORGANISMES DIVERS	4 019,20	0,67	3 914,10	0,64	105,10	2,69
Impôts, taxes, versements assimilés		4 645,00	0,77	4 587,00	0,75	58,00	1,26
63500000	IMPOTS LOCAUX SIEGE	4 429,00	0,74	4 587,00	0,75	(158,00)	-3,44
63540000	DROITS ENREGISTREMENTS	216,00	0,04			216,00	
Rémunération du personnel		260 929,86	43,43	238 578,76	39,14	22 351,10	9,37
64110000	SALAIRES BRUTS	256 536,84	42,70	233 482,87	38,30	23 053,97	9,87
64130000	INDEMNITES JOURNALIERES	2 822,07	0,47	6 295,89	1,03	(3 473,82)	-55,18
64140000	PRIMES STAGIAIRE	2 770,95	0,46			2 770,95	
64150000	AVANTAGES NATURE	(1 200,00)	-0,20	(1 200,00)	-0,20		
Charges sociales		78 735,11	13,10	67 660,73	11,10	11 074,38	16,37
64510000	URSSAF	42 454,72	7,07	34 882,69	5,72	7 572,03	21,71
64520000	MSA	5 804,27	0,97	5 311,41	0,87	492,86	9,28
64530000	MUTUELLE	12 018,78	2,00	10 752,15	1,76	1 266,63	11,78
64540000	RETRAITE	13 613,14	2,27	12 910,99	2,12	702,15	5,44
64550000	MEDECINE DU TRAVAIL AISMT	1 123,20	0,19	966,00	0,16	157,20	16,27
64560000	TAXE SUR LES SALAIRES	2 350,20	0,39	1 553,38	0,25	796,82	51,30
64580000	COT. AUTRES ORGANISMES SOCIAUX -	1 370,80	0,23	1 284,11	0,21	86,69	6,75
Subventions accordées par l'association		50 000,00	8,32	49 999,00	8,20	1,00	
65750000	PREST. ANNUELLE CLUB RISTOURNE	50 000,00	8,32	49 999,00	8,20	1,00	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		26 249,49	4,37	25 283,42	4,15	966,07	3,82
68111000	DAP IMMO INCORP			401,28	0,07	(401,28)	-100,00
68112000	DAP	26 249,49	4,37	24 882,14	4,08	1 367,35	5,50
Autres charges		9 801,60	1,63	9 035,21	1,48	766,39	8,48
65800000	CHARGES DIVERSES	1 550,36	0,26	1 813,54	0,30	(263,18)	-14,51
65810000	DOTATIONS AAPPMA GPP	1 200,00	0,20	1 600,00	0,26	(400,00)	-25,00
65820000	DOTATIONS AAPPMA DLP	4 751,24	0,79	3 371,67	0,55	1 379,57	40,92
65830000	AAPPMA + GD COMPTE rbtst conso	2 300,00	0,38	2 250,00	0,37	50,00	2,22
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(20 802,72)	-3,46	(5 574,68)	-0,91	(15 228,04)	-273,16
RESULTAT FINANCIER		12 352,12	2,06	6 358,04	1,04	5 994,08	94,28
Intérêts et produits financiers		12 352,12	2,06	6 358,04	1,04	5 994,08	94,28

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	12 352,12	2,06	6 358,04	1,04	5 994,08	94,28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(8 450,60)	-1,41	783,36	0,13	(9 233,96)	N/S
Produits exceptionnels		9 365,02	1,56	11 319,63	1,86	(1 954,61)	-17,27
77200000	PRODUIT S/EXERCICE ANTERIEUR	4 031,66	0,67	5 970,00	0,98	(1 938,34)	-32,47
77700000	QUOTE PART SUBV VIREE RESULTAT	5 333,36	0,89	5 349,63	0,88	(16,27)	-0,30
Charges exceptionnelles		29 801,15	4,96	11 214,09	1,84	18 587,06	165,75
67120000	PENALITES			17,00		(17,00)	-100,00
67200000	CHARGES/EXERCICES ANTERIEURS	29 801,15	4,96	11 197,09	1,84	18 604,06	166,15
Résultat exceptionnel		(20 436,13)	-3,40	105,54	0,02	(20 541,67)	N/S
TOTAL DES PRODUITS		622 536,41	103,61	627 225,86	102,90	(4 689,45)	-0,75
TOTAL DES CHARGES		651 423,14	108,42	626 336,96	102,75	25 086,18	4,01
Excédent ou déficit de l'exercice		(28 886,73)	-4,81	888,90	0,15	(29 775,63)	N/S
Contributions volontaires en nature							
Charges des contributions volontaires en nature							

2.4. Attestation comptable



Haute Provence

Frédéric BIEBER

4 boulevard Victor Hugo
04000 DIGNE LES BAINS
Tél : 04 92 31 12 80
digne@anseemble.fr

Fédération des Alpes de Haute
Provence pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique

Immeuble Etoile des Alpes Bât B
04000 DIGNE LES BAINS

www.anseemble.fr

ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la Fédération des Alpes de Haute Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 257 966,77 euros,
- Total des produits : 622 536,41 euros,
- Résultat net comptable : - 28 886,73 euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Digne les bains, le 25 mars 2025

Frédéric BIEBER
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Le 25/03/2025



Experts comptables

Anseemble HAUTE PROVENCE – Société par actions simplifiée au capital de 100 000 € RCS MANOSQUE B 445 138 738 Code APE 6920 Z
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille PACA – Cabinet indépendant membre de l'alliance EURUS et BKR International



3. Budget Prévisionnel 2025

Numéro	Intitulé	Réalisé 2024	Prévisions 2025
602	Achats matières premières	21 268	21 800
606/628	Autres charges externes	169 992	187 620
635	Impôts locaux	4 429	4 500
641/645	Salaires et charges	339 665	365 200
650/675	Autres charges	89 603	59 700
681	Dotations aux amortissements	26 249	26 700
	Total charges	651 207	665 520
702	Ventes truites	0	0
706/708	Prestations de services	26 059	27 200
713	Variation stocks truites	0	0
741/742	Subventions d'exploitation	406 078	458 500
756	Cotisations fédérales	159 431	156 200
750/791	Autres produits	30 317	23 800
	Total produits	621 885	665 700
	<i>Résultat</i>	-29 322	180

RAPPORT ADMINISTRATIF

Exercice 2024

commission
politique effectif
représentation
Région cormoran
FNPFRéuniongarderie
administratifAERMC
négociation
ARFPPMA
pêcheur
collaboration



1. Vie de la Fédération

1.1. Conseils d'Administrations et Commissions :

Le conseil d'Administration, le bureau et les diverses commissions de la Fédération se sont réunis autant que de besoin.

1.2. Permanences du Président

Le Président a tenu une permanence régulière à la Fédération sur la base d'un jour par semaine minimum.

1.3. Réunions avec les Administrations et partenaires

La Fédération dans le cadre de ses missions participe en temps normal à de nombreuses réunions au sein des diverses instances et commissions au niveau départemental :

- CODERST
- Comité Natura 2000
- Commission de la nature, des paysages et des sites
- Commission des Carrières
- Comité de suivi du grand cormoran.
- Comités de rivière (Asse, Bléone, Durance, Verdon)
- Comité de gestion collégiale de l'eau (COGEC'EAU technique et plénier)
- SAGE Verdon et Durance.

Ainsi que diverses réunions ponctuelles.

La Fédération est également représentée :

A la Commission Interdépartementale des Grands Lacs de retenue, (Serre-Ponçon – Castillon- St Croix) ainsi qu'à la Commission Interdépartementale des lacs du Verdon. Elle est également présente au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE) Verdon et Calavon, ainsi qu'à certaines réunions des parcs nationaux et régionaux (Mercantour – Verdon- Lubéron).

La Fédération est également impliquée dans les syndicats de rivière.

La collaboration du personnel de la Fédération est également requise afin de représenter celle-ci dans certains organismes, notamment pour le suivi administratif.

Le Président, représente la Fédération dans plusieurs organismes, ainsi que les Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RMC et en tant que membre du Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

Il participe es-qualité aux diverses réunions relatives à l'organisation et la gestion de la pêche associative Française en tant que :

Président de la FNPF (Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique) ;

Vice-Président du Comité National de l'Eau (CNE) ;

Président du Comité Permanent de la Pêche en eau douce ;

Membre du Conseil National de la Montagne.

L'activité de la fédération reste soutenue et nécessite une présence importante des bénévoles et des salariés, même si la visio-conférence est parfois utilisée.

L'accroissement de nos missions et de nos interventions, tant sur le plan de la protection du milieu aquatique, que du développement du loisir pêche démontrent le dynamisme de notre fédération.

On peut faire le constat de nos propres limites au regard de nos effectifs, ce qui peut parfois générer un sentiment de frustration.

1.4. Gestion courante de la fédération

- Mise en place des réunions du personnel par le directeur.
- Mise en place et suivi des Entretiens d'Evaluation Professionnelle.
- Réactualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Suivis et renégociation de l'ensemble des contrats de prestation (Téléphonie, assurances, comptabilité).

2. Manifestations extra-départementales

Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'Association des Fédérations de la Région PACA.

Conseil d'Administration et Assemblée Générale de MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée

Congrès du Club Halieutique.

Congrès de la FNPF(PARIS).

Assemblée Générale de l'Union Régionale du Bassin RMC (LYON).

Le Président ainsi que les Vice-Présidents ont représenté la Fédération dans ces diverses manifestations.

Conférence de bassin à Lyon au siège de l'Agence de l'Eau qui réunit toutes les fédérations du bassin RMC.

Organisation d'un groupe de travail « alevinage en lac d'altitude ». La FDAAPPMA 04 est à l'origine de la création de ce groupe et a organisé la première réunion en visioconférence en novembre 2024.

Participation au comité de gestion pêche au siège de l'ARFPACA qui a pour objectif de négocier et coordonner les demandes d'aides financières auprès de la région.

Audition par l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) qui a été saisie par la direction générale (DGALN), suite au courrier du préfet des Alpes de Haute-Provence alertant sur la régulation de la fréquentation touristique et la protection du milieu naturel des Gorges du Verdon.

3. Cotisations pêche et milieu aquatique et effectifs des pêcheurs

L'année 2024 voit ses effectifs s'effondrer avec **5.17%** de pêcheurs moins.

Carte interfédérale : 1983 délivrées : - **4.66%** soit une perte de 97 cartes

Carte personne majeure : 1918, délivrées : - **5.38%** soit une perte de 109 cartes.

Les cartes « offre automnale » au nombre de 60 délivrées : le produit reste stable.

Carte découverte femme avec 296 cartes délivrées, chute à - **18.01%**, soit une perte de 65 cartes.

Carte personne mineure avec 847 cartes délivrées, ne totalise que - **6.20%** soit une perte de 56 cartes.

Carte hebdomadaire : 1077 délivrées : - **2.18%** soit une perte de 24 cartes.

Carte journalière : 1470 délivrées : - **4.23%** soit une perte également de 65 cartes.

Carte découverte : 1334 délivrées, totalise - **5.26%** soit une perte de 74 cartes.

Seule légère progression pour la vignette halieutique à 40,00 euros avec une progression de 31.82% soit 7 vignettes de plus qu'en 2023.

Les conditions météorologiques du début d'année 2024 n'ont pas favorisées la vente de cartes de pêche. Cette tendance à la baisse sur l'ensemble des produits a perduré tout au long de l'année.

4. Formation de la garderie particulière

La réunion de bilan annuel a eu lieu le 06 mars 2024, afin que nos GPP fassent remonter leur saison passée auprès des membres de la Commission Garderie également présents, et qu'ils prennent connaissance des nouveautés concernant la réglementation et perçoivent les documents utiles pour officier tout au long de la saison 2024.

Une formation GPP a été dispensée auprès de 4 candidats pour les AAPPMA de La Bléone (1), La Gaule Sisteronnaise (2) ainsi que la Vézaraille (1). Elle a eu lieu les 28, 29 juin pour la théorie (module 1 et 3) et le 05 juillet 2024 pour la partie « terrain ».

5. Subventions

- **Accord cadre AE/FNPF 2024 avec l'Agence de l'Eau RMC :**
 - Rédaction du plan d'action.
 - Evaluation du coût global.
 - Réajustement à la demande avec le chargé d'intervention 04/05 Théo JEAN.
 - Dépôt du dossier sur le portail d'aides de l'Agence de l'eau.
- **Convention Association Régionale / FD PACA / Région Sud :**
 - Reprise du plan d'action rédigé pour l'AE pour partie (les actions éligibles pour la région diffèrent légèrement de celles de l'AE).
 - Evaluation du coût global.
 - Réajustement à la demande avec la chargée de mission de la région Cécile PITTET.
 - Dépôt du dossier sur le portail d'aides de la Région.
- **Kit emploi :** chaque année, la FNPF finance 4 postes à hauteur de 140 000 €. Il convient d'en rédiger la demande et d'effectuer les compte-rendus des postes sous format type afin de bénéficier de cette aide.

6. Effectifs de pêcheurs 2024

CARTES	2023	2024	Evolution	Gain/perte en %
Carte Interfédérale	2080	1983	-109	-5.38%
Carte personne majeure	2027	1918	-97	-4.66%
Carte offre automne	60	60	0	0.00%
Carte personne mineure	903	847	-56	-6.20%
Carte découverte femme	361	296	-65	-18.01%
Carte enfants moins de 12 ans	1408	1334	-74	-5.26%
Carte hebdomadaire	1101	1077	-24	-2.18%
Carte journalière	1535	1470	-65	-4.23%
Total membres actifs	5431	5104	-327	-6.02%
Total général	9475	8985	-490	-5.17

Vente des vignettes du Club halieutique interdépartementale				
	2023	2024	Evolution	Gain/perte en %
CHI TIMBRE	22	29	7	31.82%
CHI Carte Interfédérales	2080	1983	-97	-4.66%
Total CHI	2102	2012	-90	-4.28%

Récapitulatif de l'année 2024 des produits (Cotisations – Réciprocités– CPMA) pour la fédération :

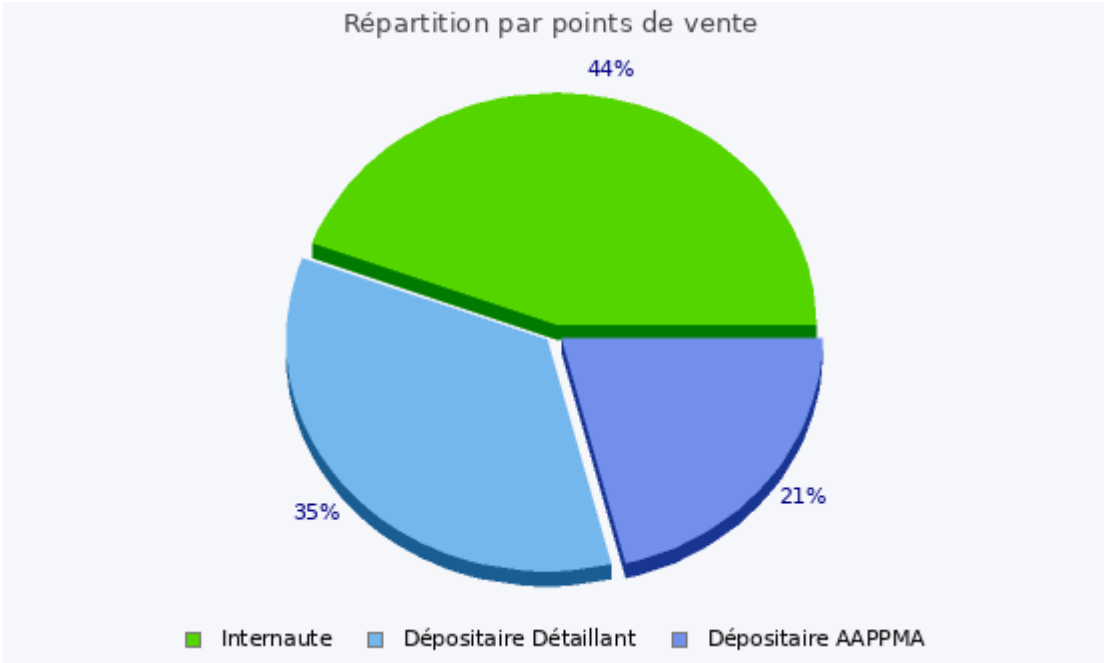
COTISATIONS FEDERALES perçues en 2024			
CARTES	Vente internet	Prix unit.	Montant vendu
Interfédérales	1983	30.40 €	60283.20 €
Personne majeure	1918	30.40 €	58 307.20 €
Personne majeure offre automne	60	15.20 €	912.00 €
Personne mineure	847	12.80 €	10 841.60 €
Découverte femme	296	9.80 €	2900.80 €
Découverte enfants moins de 12 ans	1334	- €	- €
PassPêche mineur	251	1 €	251.00 €
Hebdomadaire	1077	12.50 €	13 462.50 €
Journalière	1470	8.10 €	11907.00 €
Livraison internet	74	5,00 €	370,00 €
Total général			159235.30 €

Vignettes encaissées en 2024 pour le compte du CHI			
	Vente internet	Prix unit.	Montant vendu
CHI TIMBRE	29	40,00 €	1 160,00 €
CHI Carte Interfédérales	1983	25,00 €	49 575,00 €
Total CHI	2012		50 735,00 €

CPMA perçues en 2024 pour le compte de la FNPF			
CARTES	Vente internet	Prix unit.	Montant vendu
Interfédérales	1897	31.40 €	59 565.80 €
Personne majeure	1848	31.40 €	58 027.20 €
Personne majeure offre automne	56	11.30 €	632.80 €
Personne mineure	819	5.20 €	4.258.80 €
Découverte femme	288	9.40 €	2 707.20 €
Découverte enfants moins de 12 ans	1280	1.00 €	1 280.00 €
Hebdomadaire	1004	10.20 €	10 240.00 €
Journalière	1390	3.90 €	5 421.00 €
Total général	8582		142 133.60€

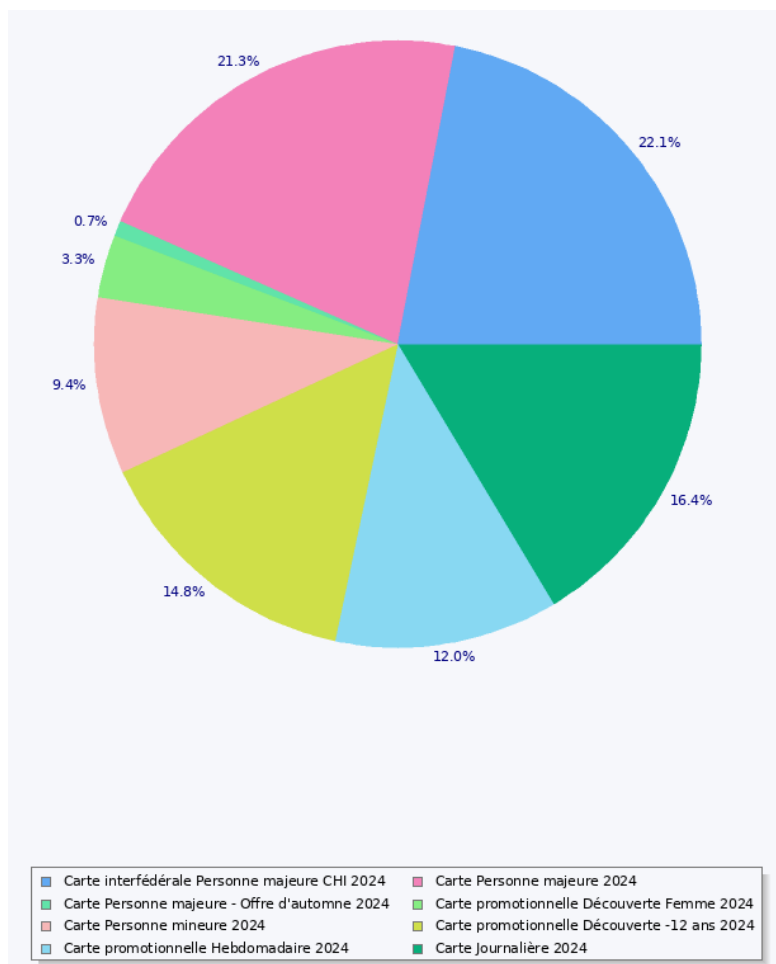
RMA perçues en 2024 pour le compte de l'Agence de l'Eau			
CARTES	Vente internet	Prix unit.	Montant vendu
Interfédérales	1897	8.80 €	16 693.60 €
Personne majeure	1848	8.80 €	16 262.40 €
Personne majeure offre automne	56	8.80 €	492.80 €
Personne mineure	819	0	0 €
Découverte femme	288	8.80 €	2 534.40 €
Découverte enfants moins de 12 ans	1280	0	0 €
Hebdomadaire	1004	3.80 €	3 815.20 €
Journalière	1390	1 €	1 390.00 €
Total général	8582		41 253.40€

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Internaute	3763	4249	44.28%
Dépositaire Détaillant	2949	2949	34.70%
Dépositaire AAPPMA	1787	1787	21.03%
Total	8499	8985	100%



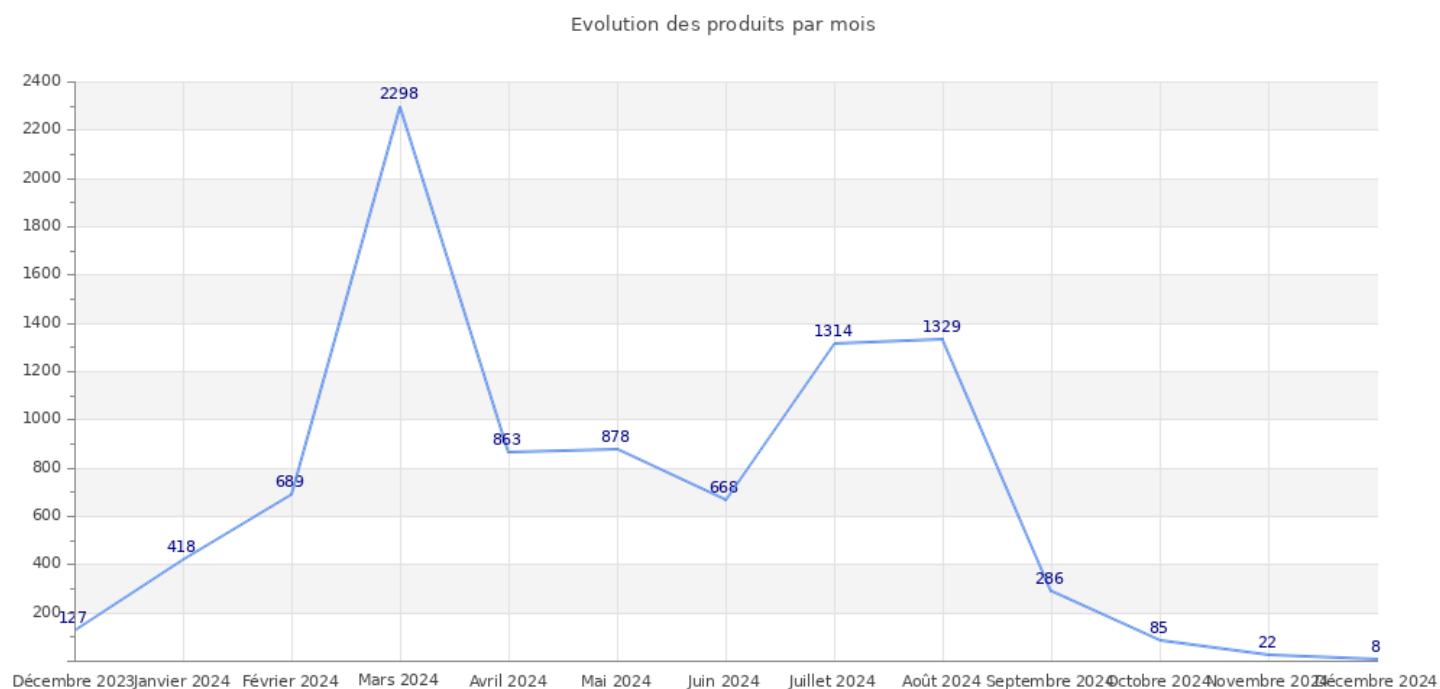
Répartition des produits

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2024	1983	22.07%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2024	1918	21.35%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2024	60	00.67%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2024	296	03.29%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2024	847	09.43%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2024	1334	14.85%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2024	1077	11.99%
Carte Journalière	Carte Journalière 2024	1470	16.36%
Total		8985	100,00 %

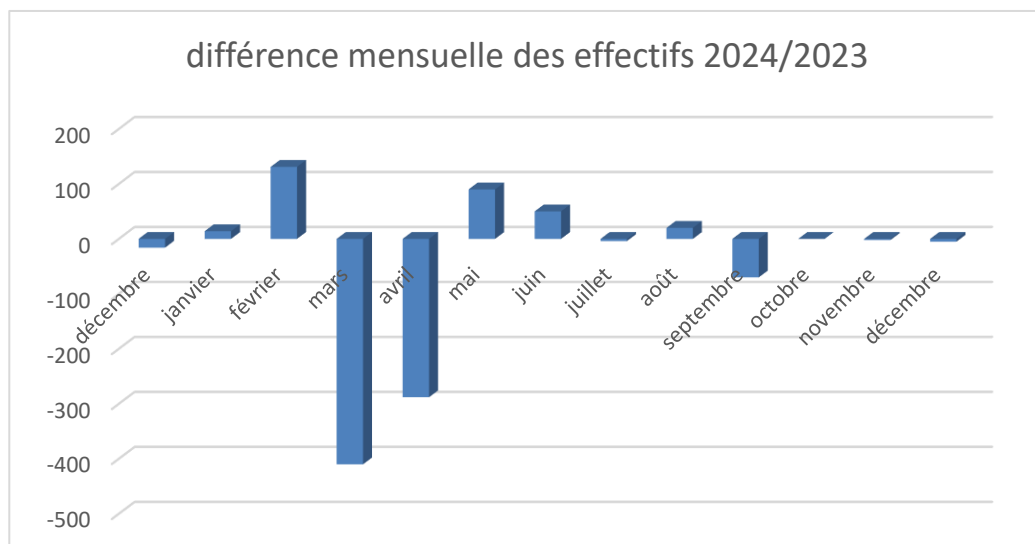


La répartition des produits est quasi identique à 2023. Toutefois on constate une petite remontée des cartes à durée limitée. Les interprétations peuvent être multiples. Les mauvaises conditions météorologiques en mars/avril et la conjoncture économique peuvent expliquer cette remontée.

Vente des produits par mois



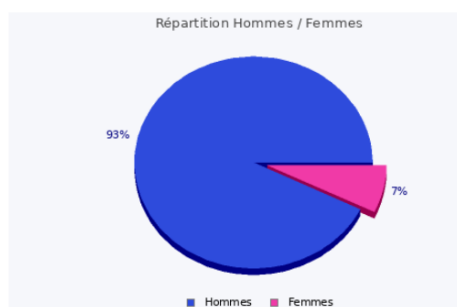
La répartition de la vente des cartes pour l'année 2024 reprend un cours normal avec un pic des ventes en mars et le cumul de la partie estivale qui correspond à la vente du mois de mars.



On peut noter que la baisse des effectifs de pêcheurs s'est concentrée les mois de mars et avril ce qui correspond à la période où les épisodes pluvieux se sont enchainés et où les cours d'eau étaient impraticables.

Répartition par tranche d'âge

Produit	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Age non renseigné	Total
Homme	1670 20.04%	952 11.43%	889 10.67%	1174 14.09%	975 11.70%	1196 14.35%	1476 17.71%	0 00.00%	8332 92.73%
Femme	224 34.30%	62 09.49%	72 11.03%	85 13.02%	60 09.19%	92 14.09%	58 08.88%	0 00.00%	653 07.27%
	1894 21.08%	1014 11.29%	961 10.70%	1259 14.01%	1035 11.52%	1288 14.34%	1534 17.07%	0 00.00%	8985



La répartition homme/femme est sensiblement la même que les années précédentes. On constate toutefois, une baisse des effectifs de pêcheuses pour la première fois depuis la mise en place de la vente des cartes par internet.

7. Campagne de régulation du Grand Cormoran 2023/2024

Pour la saison 2023-2024 aucun quota et aucun arrêté préfectoral autorisant le tir du grand cormoran n'a été accordé.

Le Président de la Fédération

Claude ROUSTAN

Compte-rendu du Pôle Technique

Année 2024



1. Actions réalisées

Suivis frayères sur les adous

Comme chaque année, un comptage des frayères de truites communes a été réalisé durant la période hivernale sur chaque adous restauré/entretenu depuis le début du projet. Des comptes-rendus sont disponibles à la demande par bassins versants. Ces suivis ont également permis d'évaluer l'état général de chaque adous et de programmer les futures interventions d'entretien et/ou de restauration.



Travaux bénévoles sur les adous

Afin de maintenir le potentiel reproductif de la truite commune sur les adous, des travaux d'entretien ont été menés par les bénévoles des AAPPMA sur les bassins versants de l'Ubaye, du Sasse et du Haut-Verdon.

Pêches électriques

- 17 pêches d'inventaire (dont une station avec prélèvements génétique) principalement sur le bassin versant de la Bléone
- 4 pêches DCE (Jabron, Verdon, Bléone et Coulomp)
- 7 pêches de sauvetage avant travaux (Haut-Verdon, Lague, Var, Bas-Verdon)



Récupérations piscicoles

Participation à plusieurs récupérations piscicoles, hors pêches électriques citées ci-dessus :

- Vidange du plan d'eau Castellane, récupération des truites issues de l'élevage et transfert dans le Verdon
- Vidange du plan d'eau des Ferréols

Suivi physico-chimique du lac de la Forestière

La Ville de Manosque, le Parc naturel Régional du Luberon, le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA et Durance Luberon Verdon Agglomération ont la volonté de rédiger un plan de gestion sur 10 ans pour les zones humides duranciennes Laurons/Forestière/Vannades. L'objectif est d'identifier les actions à mener en termes de gestion et de restauration en tenant compte des différents usages (pêche, baignade, activités nautiques).

La FDAAPPMA 04 a été sollicitée par le CEN PACA pour participer au diagnostic préalable à la rédaction du plan de gestion. Il est proposé de faire une expérimentation visant à observer les effets de l'arrêt des arrivées d'eau depuis le torrent de Valveranne sur la turbidité et la qualité de l'eau. Dans ce cadre, la FDAAPPMA 04 a réalisé une fois par mois des mesures physico-chimiques et de turbidité.

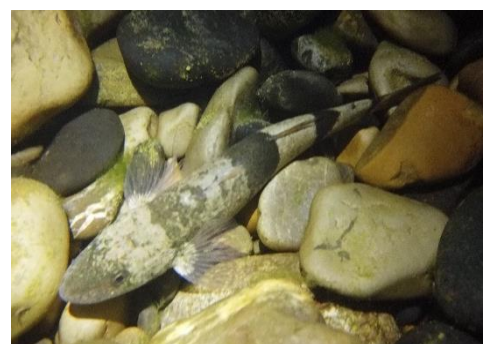


Suivis frayères Black-Bass à Ste Croix

L'AAPPMA de Moustiers a initié en 2021 un projet d'implantation du Black-Bass à Sainte-Croix. Dans ce cadre, des empoissonnements sont réalisés pendant 6 ans. Afin de savoir si les poissons s'acclimatent et s'il y a de la reproduction naturelle, des suivis frayères ont été réalisés.

Participation aux suivis des Aprons organisés par le SMAB et l'OFB

3 prospections nocturnes de recherche des Aprons du Rhône ont été réalisées en 2023, en période estivale (Bléone, Asse et Verdon). La Fédération a participé à 2 d'entre elles, sur la Bléone et l'Asse, afin de suivre la population en place.





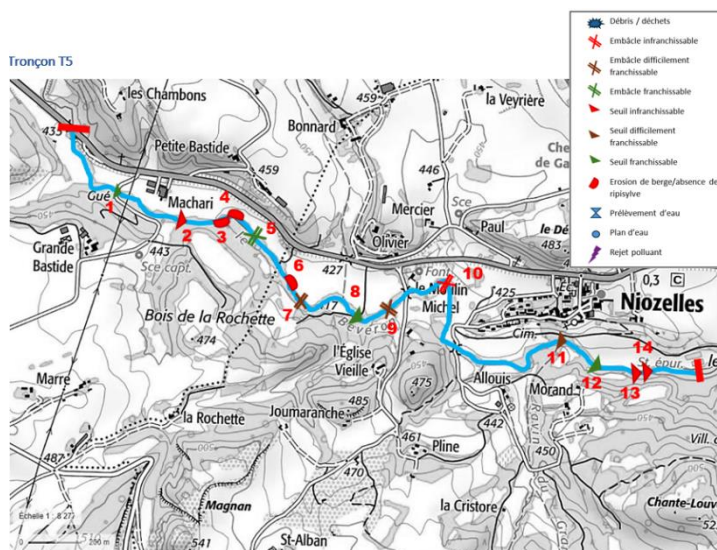
Suivi connaissance de la répartition des écrevisses à pattes blanches dans le département

Afin de compléter l'inventaire des écrevisses à pattes blanches présentes dans le département, 3 nuits de prospections ont été réalisées en collaboration avec le SMAB et l'OFB. Certaines populations ont ainsi été (re)découvertes et intégrées à la base de données.

Un suivi des écrevisses introduites sur les adous de Barrême a été réalisé. Un suivi des populations prélevées pour ces introductions a également été effectué, le tout en partenariat avec le SMAB.

Diagnostic du ravin de Beveron

Afin de connaître les éléments perturbateurs présents sur cet affluent du Lauzon, qui constitue un réservoir biologique très intéressant, le Beveron a été parcouru sur tout son linéaire. Ce diagnostic a permis de dégager des actions à mener pour permettre sa restauration. Une rencontre avec le gestionnaire GEMAPI est prévue afin d'évoquer ces futurs travaux à mener, dans lesquels la Fédération et son AAPPMA locale pourraient être moteurs.



Participation à diverses réunions

- Comité de pilotage Natura 2000 « Gorges de Trevans, Montdenier et Mourre de Chanier »
- Comité de pilotage Natura 2000 « Grand canyon du Verdon et plateau de La Palud »
- Comité de suivi des éclusées sur le Bas-Verdon
- Réunions techniques sur la recharge sédimentaire sur le Bas-Verdon
- Réunions techniques sur le curage de Salignac
- Présentation de la SAFER
- Rencontre régionale de mobilisation sur la biodiversité
- Comité de pilotage sur la Zone Humide du Rancure
- Comité de pilotage sur la Zone Humide de la Blanche
- Comité de pilotage sur la Zone Humide de l'Escale/Volonne
- Comité de pilotage sur l'étude du Pesquier et de la Recluse
- Comité de pilotage sur les espaces de bon fonctionnement du bas-Verdon
- Comité de pilotage sur les espaces de bon fonctionnement du moyen-Verdon
- Comité de pilotage sur le plan de gestion sédimentaire du haut-Verdon

- Comité de pilotage sur la restauration du Colostre
- Comité technique sur la Zone Humide des Laurons et de la Forestière
- Réunion bilan pêches DCE + programmation 2024 avec l'AR PACA et l'OFB
- Rencontre avec la FD 05 pour la gestion du bassin de compensation d'Espinasses
- Rencontre avec Provence Pêche pour la mise en place du protocole de suivi de la maladie du sommeil de la carpe
- COTECH Observatoire Durance avec le SMAVD
- Commission des lacs du Bas Verdon
- Comité de Suivi Environnemental du chantier EDF de la galerie des Maurras
- Réunion régionale sur la thermie des cours d'eau avec l'AR PACA
- Congrès des maires
- Journée technique régionale avec l'AR PACA
- Groupe technique lacs d'altitude
- Réunion avec l'AR PACA pour le marché OFB 2025
- Participation à la définition des futurs arrêtés « frayère » poissons et écrevisses.

En interne :

- Réunions de service
- AG de la Fédération
- AG des AAPPMA
- Commission EPMAB
- Participation au Ciné-débat organisé par la Fédération

Autres missions / formations

- Formation pêche électrique B0 exécutant
- Permis bateau
- Participation à la journée des bénévoles
- Participation à un reportage sur les adous (France 3)

2. Actions à poursuivre

Suivi piscicole des parcours no-kill

Des pêches électriques d'inventaire ont été réalisées sur le parcours no-kill d'Allos (Haut-Verdon) et sur une station de référence située en amont du parcours. Une comparaison des peuplements observés permettra de déterminer l'incidence de la réglementation « no-kill » sur la structure des peuplements piscicoles et plus particulièrement sur la truite fario.

Ce même suivi sera réalisé en 2025 sur l'Ubaye.



Etude de la maladie du sommeil de la carpe

Une rencontre a eu lieu avec l'Association Provence Pêche pour discuter de la problématique de la maladie du sommeil de la carpe et mettre en place un protocole pour déterminer l'impact de ce virus sur les populations de carpes. Un groupe de pêcheurs est chargé de récupérer des données qui seront ensuite traitées par la FDAAPPMA.

3. Actions annulées

Diversification des habitats piscicoles dans le lac de Sainte-Croix

Cette action n'étant pas subventionnée, elle a été retirée de la programmation afin de permettre la réalisation d'autres actions.

Recensement et signalement des barrages de castor

Cette action a été suspendue en raison de l'absence de retours suite au courrier rédigé par la Fédération, à destination de la DREAL.

4. Actions reportées

Travaux d'entreprises sur les adous

Afin de restaurer les fonctionnalités écologiques des adous, un certain nombre de travaux étaient prévus mais n'ont pas pu être réalisés faute de temps :

- Restauration de Vieille Rivière (bassin versant du Colostre) – reporté à 2025
- Restauration de l'adous Reynier (bassin versant de la Blanche) – reporté à 2025
- Restauration de l'adous du bas-Chardavon (bassin versant de la Blanche) – reporté à ?
- Restauration de l'adous du Moulin (bassin versant du haut-Verdon) – reporté à ?

Mise en place d'un réseau de suivi thermique

Un réseau de suivi thermique devait être mis en place dans le Haut-Verdon avant d'être déployé sur l'ensemble du département. Cependant, une réflexion est en cours à l'échelle régionale et dans un objectif de cohérence entre les fédérations, cette action a été reportée.

Evaluation de la franchissabilité des ouvrages transversaux sur le bassin versant du Coulomp

Il est prévu d'évaluer la franchissabilité de chaque seuil transversal artificiel connu afin de cibler des projets futurs de restauration de la continuité écologique sur le Coulomp et ses affluents.

Cette action n'a pas été réalisée et sera reportée à la programmation 2025.

Suivi post-travaux du Largue dans le cadre du contrat de canal

La FDAAPPMA s'est engagée à réaliser le suivi piscicole post arasement du seuil de protection du siphon du canal de Manosque.

Cette action n'a pas été réalisée et sera reportée à la programmation 2025.

Restauration du Viou

Une réactualisation du diagnostic du Viou a été réalisée en 2020. La Fédération et son AAPPMA locale souhaiterait enclencher des travaux de restauration avec le gestionnaire GEMAPI. Des rencontres devront être organisées pour envisager une programmation d'éventuels travaux.

Compte-rendu du Centre Piscicole Départemental du Clôt de Jalines

Année 2024



Afin de respecter le plan d'alevinage pour l'année 2024, les œufs sont commandés à la pisciculture de Cauterets, dans les Pyrénées Orientales (fario souche atlantique, saumon de fontaine, pour les lacs de montagne : omble chevalier).

Ce sont donc 720000 œufs de truite fario qui sont mis en incubation ainsi que 25 000 œufs de saumon de fontaine et 9000 œufs d'omble chevalier.



1. Date de livraison

720000 œufs TRF le 20 décembre 2023

24000 œufs SDF le 20 décembre 2023

9000 œufs OBL le 20 décembre 2023

2. Pourcentage de perte des oeufs

Truite fario : 1,2%

Saumon de fontaine : 2.12%

Omble chevalier : 92%

Cristivomer : 34%

L'éclosion a débuté le 29 décembre 2023 pour finir le 5 janvier 2024 pour les alevins de fario, saumon de fontaine, omble chevalier ;

En ce qui concerne l'éclosion des TRF et SDF malgré une légère augmentation du taux de mortalité, nous restons dans de très bons pourcentages par rapport à 2023.

Par contre pour les œufs d'omble chevalier ce fut une catastrophe à tel point qu'aucun tri n'a plus été effectué jusqu'à l'éclosion des œufs.



Quasiment tous les embryons mourraient à l'intérieur de l'œuf avant l'éclosion. De ce fait après un entretien téléphonique avec le responsable de la pisciculture de Cauterets, un nouvel envoi de 5000 œufs a été effectué gratuitement pour essayer de satisfaire les demandes des AAPPMA.

L'éclosion a été légèrement meilleure mais avec beaucoup de perte tout de même d l'ordre de 35% en sachant par exemple qu'aucun problème n'a été enregistré à la pisciculture fédérale du 05.

Conclusion nous pensons que notre eau a une température trop élevée pour en tout cas, une bonne éclosion et résorption de la vésicule (10,5°) car ensuite ces poissons n'ont pas de problème pour manger et croître dans de bonnes conditions.

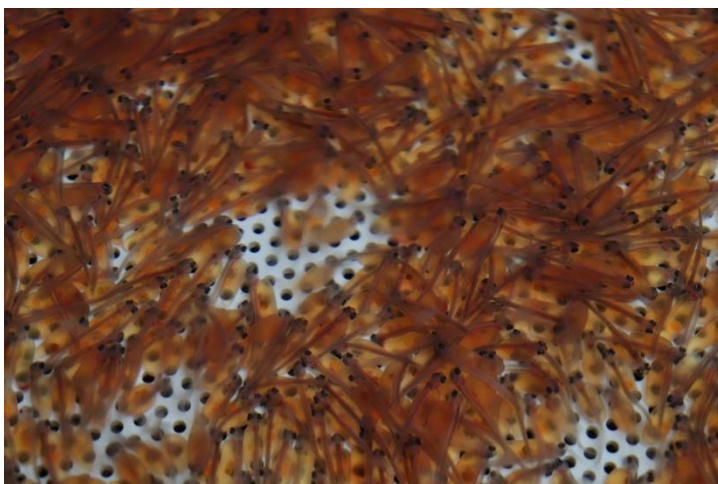
La résorption n'a pas posé de problèmes particuliers sauf bien sur pour les OBL qui sont sensibles au-delà d'une température de 8°. Les taux de perte en ce qui concerne les farios de Cauterets sont toujours excellents. Idem pour les œufs de saumon de fontaine.

3. Perte à la résorption

Truite commune : 0,85 %

Omble chevalier : 14 %

Saumon de fontaine : 1,12 %



4. Alevinage

L'alevinage des alevins de 2 mois a débuté le 21 février 2024 pour se terminer le 7 mars 2024 ; Ce sont 60 000 alevins fario qui ont été lâchés dans les adous du département ;

Les alevins de 4 mois ont été déversés du 8 mars au 31 mai 2024. Ce sont 285864 alevins et truitelles fario qui ont rejoint les ruisseaux du département.

207989 truitelles fario plus 21000 saumons de fontaine de 6 mois seront livrés pour les lacs et rivières du département plus 6500 ombles chevalier destinés aux lacs de montagne et pour la retenue EDF D'Esparron du Verdon.

Ce sont au total 581 353 alevins et truitelles qui ont été lâchés.

Le taux de réussite en truitelles fario est de 77% ;

Pour les SDF le taux de réussite est de 84%

Pour les OBL 26%



5. Valeur de la production du centre piscicole

Salmonides 2 mois				
AAPPMA	Quantité	Espèce	coût unitaire	coût global en euros
<i>les 3 asses</i>	12000	TRF	0,07	840
<i>Verdon Colostre</i>	5000	TRF		350
<i>la Vézaraille</i>	10000	TRF		700
<i>la Bléone</i>	18000	TRF		1260
<i>le Truite Moustierenne</i>	15000	TRF		1050
TOTAL	60000			4200

salmonidés 4 mois				
AAPPMA	Quantité	Espèce	coût unitaire	coût global en euros
<i>les 3 asses</i>	59032	TRF	0,15	8854,8
<i>l'entrevalaise</i>	44682	TRF		6702,3
<i>la Vézaraille</i>	12000	TRF		1800
<i>la Bléone</i>	26100	TRF		3915
<i>la Gaule Castellanaise</i>	72200	TRF		10830
<i>la Gaule Sisteronnaise</i>	71850	TRF		10777,5
TOTAL	285864			42879,6

salmonidés 6 mois				
AAPPMA	Quantité	Espèce	coût unitaire	coût global en euros
<i>Haut Verdon</i>	12000	SDF	0,22	2640
<i>Verdon Colostre</i>	1500	OBL		242
<i>Verdon Colostre</i>	4573	TRF		1006,06
<i>la Vézaraille</i>	35000	TRF		7700
<i>la Bléone</i>	4000	SDF		1276
<i>la Bléone</i>	72350	TRF		15917
<i>la Gaule Oraisonnaise</i>	10000	TRF		2200
<i>la Truite de l'Ubaye</i>	37000	TRF		8140
<i>la truite de l'Ubaye</i>	5000	SDF		1100
<i>la truite de l'Ubaye</i>	5000	OBL		1100
<i>le Truite Moustierenne</i>	49066	TRF		10794,52
TOTAL	235489			43296

TOTAL TOUS STADES	581353			90375,6
--------------------------	---------------	--	--	----------------

6. Commission centre piscicole

4 commissions se sont tenues au centre piscicole : le sujet majeur étant le renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant le centre piscicole à produire du poisson. Toutefois d'autres sujets ont été abordés : les travaux de protection contre les crues, l'état d'avancement de la production annuelle, la tenue avortée d'une réunion avec les propriétaires voisins du centre piscicole pour trouver une solution de protection du site, ...

Compte-rendu du

Pôle Développement du Loisir Pêche

Année 2024



Au cours de l'année 2024, il a été proposé de réunir les deux commissions pour travailler sur le développement du Loisir Pêche dans son ensemble.

1. Réunions

1.1. Commission Départementale pour la Communication et le Développement du Loisir Pêche

Dates de réunions	Sujets traités
23 février 2024	Budget, bilan 2023 et prévisionnel 2024 – Bilan ciné débat « sauvons nos rivières » - point sur le planning animation 2024 – bilan animation 2023 – dotation matériel AAPPMA – projet recrutement service civique – dotation compétitions 2024
13 juin 2024	Point planning animation 2024 – recrutement service civique / projet Durance – projet émission JPCV en Ubaye – point vidéo Set The Hook – circuit compétitions départementale jeunes – partenariat EDF – dotation compétition Haut Verdon
24 septembre 2024	Point planning animation 2024/ prévisionnel 2025 – Guide du pêcheur 2025 – projet Durance - point vidéo Set The Hook – circuit compétition départementale JFT leurres – partenariat EDF
14 novembre 2024	Guide du pêcheur 2025 – point planning animation 2024/ prévisionnel 2025 – programmation pôle loisir pêche – JFT – projet Durance – dotation AAPPMA

1.2. Réunions extérieures

Participation de la commission à différentes réunions en lien avec le développement du loisir Pêche :

Dates de réunions	Objets de réunions
10 janvier	Rencontre visio avec FFCK navigation chaudanne
15 janvier	AG Ubaye
22 janvier	Réunion EDF fermeture pêche aval Chaudanne (Savoie/ Castillon)
7 février	Présentation à la DDT04 dossier moteur thermique Ste Croix
12 février	Suivie à Selonnet projet d'aménagement
15 février	Rencontre ENEDIS RTE suivi convention
16 février	AG La Gaule Sisteronnaise
1er mars	AG La Gaule Moustierrenne et AG La Vézaraille
4 mars	AG La truite de l'Ubaye
5 mars	Réunion CD04 / PDESI point sur les projet pêche
8 mars	Réunion test navigation Chaudanne / AG la Truite du Haut Verdon
11 mars	COFIL Volonne
14 mars	Schéma d'accueil des lacs du Verdon
20 mars	Repérage test navigation Chaudanne
21 mars	Journée test navigation à Chaudanne
26 mars	Assises du Tourisme 04

3 avril	Rencontre Mairie Selonnet parcours pêche
4 avril	Réunion PDESI sur le terrain (St Julien du Verdon)
19 avril	AG Fédération
21 mai	COFIL Volonne
6 juin	AG AD04
17 juin	Schéma des lacs du Verdon
27 juin	Réunion Bonnette Expérience / rencontre Wadeck Gorack com
8 juillet	Rencontre loisir pêche AR
29 août	Réunion Bonnette Expérience
25 septembre	Réunion DDT04 réglementation
11 octobre	Groupe de travail SDDL
17 octobre	Congrès des Maires
5 novembre	Réunion atelier Plan de l'Escale
12 novembre	Schéma des lacs du Verdon
19 novembre	Rencontre terrain PDESI St Julien du Verdon
29 novembre	Conférence presse /présentation projet Durance
3 décembre	Rencontre proposition com LaProvence
4 décembre	Atelier plan de l'Escale

La participation à certaines réunions a nécessité une expertise de notre réseau associatif. Pour cela plusieurs dossiers et/ou suivi de réunions ont été rédigés. De plus en plus le réseau associatif de la pêche de loisir est sollicité par les partenaires et acteurs du territoire. Cela montre une reconnaissance de notre réseau sur le territoire.

2. Outils de communication

2.1. Guide du Pêcheur

En 2024, nous avons modifié la charte graphique du Guide du Pêcheur. Une évolution tournée sur quelques choses de plus moderne et amené du changement sur un guide plus graphique.

Les délais pour l'année 2024 ont été respectés. La réglementation n'a pas fait subir de retard, et les impressions ont pu être disponibles pour début janvier.

L'édition 2024 a été éditée à 12 000 exemplaires, comme l'année précédente. Il avait été fait le choix de garder ce nombre du fait que certaines se sont retrouvées avec un excédent quand d'autres en manquaient. Afin de parer à cette problématique, nous avons revu le nombre en fonction des AAPMA et des demandes.

La feuille de route consacrée au guide est régulièrement mise à jour. La Commission note toutes les informations proposées par les AAPMA et les pêcheurs. Elle fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration avant le renouvellement de la brochure. Le salarié en charge du guide a également envoyé une version pour relecture et correction à la CDCDL avant impression.



Le guide est téléchargeable sur les sites www.cartedepeche.fr et www.peche04.fr. Il est distribué par notre réseau associatif à l'ensemble de nos dépositaires, hébergements pêche et aux partenaires du tourisme mais aussi directement aux pêcheurs par l'intermédiaire de nos gardes pêche particuliers.

2.2. Page Facebook et Instagram

Fin 2023, près de 8800 personnes suivent la page de la Fédération (+692 /t à 2023). Plus 114% de followers en plus par rapport au gain dans l'année 2023. Cette année a marqué une amélioration, avec du contenu plus régulier et diversifié. Même si en 2024, il y a eu du contenu technique, nous avons encore une belle marge de progression de ce côté-là. Nous notons également une année record en termes de couverture des publications.



Statistiques de la page FB (% en vert : l'évolution par rapport à 2023)

Sur Instagram, plus de 1 000 abonnés suivent notre page (+295 /t à 2023). En 2024, nous avons réalisé une publication sponsorisée avec l'AD04, cela nous a boosté très largement les abonnements à notre compte. De plus, de nombreuses publications grâce l'outil Meta business suite qui permet de créer en même publication Facebook et Instagram. Cela a permis d'accroître considérablement le contenu proposé : 132 publications (16 en 2023) et 160 stories (71 en 2023).



Figure 1 Nombre de personnes touchées par les publications sur l'année 2023

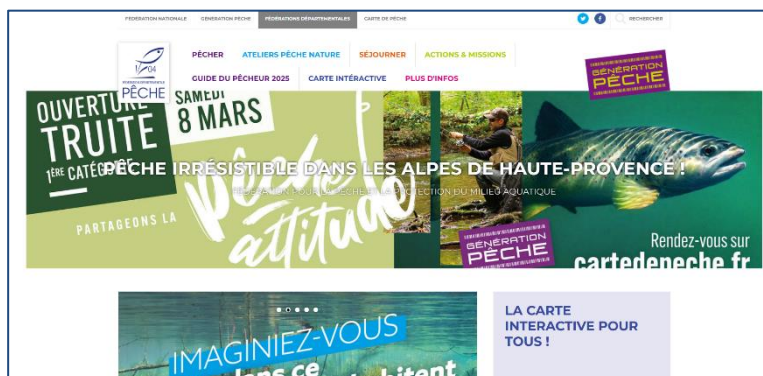
Sur Instagram, ont continué de toucher des pêcheurs un peu plus jeunes dans l'ensemble, même si les pourcentages tendent à ce rapproché de Facebook. En effet, de nombreux utilisateurs FB basculent également sur Instagram.

Cependant sur l'aspect social, c'est un autre type de pêcheur présent sur Instagram, souvent plus dans une idéologie de pêche de loisir et intérêt du milieu aquatique, moins sur la consommation pure du loisir qu'est la pêche.

2.3. Site Internet

Le site internet www.peche04.fr comptabilise 70 958 visites (27 358 utilisateurs) en 2024, ce qui représente 135 555 pages vues. Les pages les plus visitées sont celles de la carte interactive et du guide du pêcheur. Respectivement 9 325 (6 326 en 2023) et 5 545 (3 196 en 2023) vues.

Le site a continué à être mis à jour via le panneau actualité. Une fréquence peu régulière qui pourrait être améliorée.



De ce constat sur le site et son attractivité, il serait idéal de pouvoir l'agrémenter d'articles sur les actions menées par la Fédération et les AAPPMA pour continuer sur cette lancée et garder l'attractivité régulière, même si l'ensemble des pages n'attirent pas toutes, le site sert de vitrine au réseau associatif de la pêche de loisir.

Le site internet est un outil toujours très intéressant, mais très chronophage.

L'actualisation en début d'année des différents changements peut vite prendre du temps.

2.4. GEOPECHE

Un outil qui rencontre toujours un fort succès auprès des pêcheurs ainsi que des offices de tourisme. En 2024, nous avons signé un nouveau contrat pour renouveler jusqu'à 2027 notre engagement.

La carte interactive a enregistré plus de 8900 visites.

Une nouvelle version de GEOPECHE a vu le jour fin 2024. Celle-ci permet une mise à jour plus simple de la base de données.



2.5. Événements marquants

- Ciné-Débat

Le début d'année a été marqué par un événement autour de la campagne de communication nationale « Sauvons nos rivières ». La Fédération a organisé une projection du film issu de la campagne avec en préambule une conférence sur les adous. Cet événement a rassemblé plus de 75 personnes



2.6. Réalisation de vidéos

En 2024, 0 vidéo interne publiée :

Cependant, la Fédération a réalisé en 2024 une vidéo en partenariat avec l'équipe de Youtubeur Set The Hook. Celle-ci a été tournée sur le Haut-Verdon (après Castillon en 2023), mettant en avant la pêche de la truite dans nos territoires de montagne. Diffusé sur leur chaîne Youtube elle a permis de toucher une part de leur public. La fédération est également propriétaire de la vidéo et peut la diffuser lors des salons et animations au grand public.

Dans le développement des vidéos et des partenariats pour le développement du tourisme pêche, la Fédération a pu être accompagnée par un partenaire majeur du département, l'Agence de Développement 04 ainsi que la marque touristique Intense Verdon. Ces deux partenaires ont permis de réaliser et financer ces vidéos.

Fin 2023, l'AD04 a également permis de financer un teaser pour la pêche dans les Alpes de Haute Provence. Celui-ci a été diffusé dans le cinéma de Digne les Bains pendant 4 semaines avant l'ouverture 2024. 8 008 personnes ont assisté aux séances sur cette période de diffusion.



3. Partenariats

3.1. Partenariat ENEDIS-RTE

En 2024, la convention tri-annuel engageant ENEDIS-RTE et la Fédération de pêche a été signée lors de l'AG du 19 avril 2024 pour renouveler le partenariat de la précédente convention échu fin 2023.

3.2. Partenariat EDF

Nous nous sommes engagés dans une convention de partenariat départemental avec EDF Hydro-méditerranée en nous appuyant sur la Convention Cadre Nationale, entre la FNPF et EDF.

Les Objectifs sont essentiellement de renforcer les actions entre nos deux structures, de poursuivre la **concertation et le partage d'information**, sur les milieux aquatiques et les sujets d'intérêts commun.

Cette convention permet en annexe d'obtenir une aide financière d'EDF sur un programme d'action d'intérêt local.

Un financement a ainsi été obtenu pour clôturer le plan de financement de la réalisation de la rampe de mise à l'eau de la Cadeno sur le lac de Sainte-Croix du Verdon.

4. Dotation AAPPMA 2024 et prêt de matériel d'animation

Chaque année la Fédération attribue une dotation de 450 € aux AAPPMA. Elle est destinée aux AAPPMA qui le souhaitent pour des événements organisés en faveur des jeunes et des familles (Ateliers Pêche Nature, fête de la pêche...). En 2024, il a été proposé aux AAPPMA de s'équiper avec différents ensembles de matériels de pêche :

- Pêche au Toc, appâts naturels
- Pêche à la Mouche
- Pêche au coup
- Pêche au lancer, leurres, truite
- Pêche au lancer, leurres carnassiers

Il a aussi été proposé de choisir des objets promotionnels : casquettes, t-shirts, etc...



9 AAPPMA ont ainsi bénéficié de cette dotation en 2024.

2024	Ensemble coup	Ensemble lancer truite	Ensemble lancer Carnassiers	Ensemble Appâts Naturels	Ensemble Mouche truite	Objets promo
La truite Moustiérienne			X			
AAPPMA Verdon-Colostre	-	-	-	-	-	-
La Gaule Oraisonnaise	X					
La Bléone						X
La Gaule Sisteronaise						X
La truite du Haut-Verdon	X					
AAPPMA les 3 Asses						X
La Vézaraille		X				
La Truite de l'Ubaye		X				
La Gaule Castellanaise	-	-	-	-	-	-
Coulomp-Var		X				

En plus de cette dotation, lorsque la fédération ne peut pas mettre le personnel à disposition d'une AAPPMA pour une opération de promotion de la pêche, le prêt de matériel (barnum, simulateur, tables, chaises, aquariums etc...) est organisé pour les besoins des associations.

Date	AAPPMA	OBJET	Matériel Concerné
SAM 24 FEVRIER	LA BLEONE	Promotion ouverture Chasse pêche Dignoise	SIMULATEUR
MER 8 MAI	LA BLEONE LA GAULE ORAISONNAISE	Fête de la rivière L'Asse	BARNUM etc...
3 AU 6 OCTOBRE	LA GAULE SISTERONAISE	FOIRE EXPO	SIMULATEUR BARNUM TABLES etc...

5. Parcours pêche et aménagement du Territoire

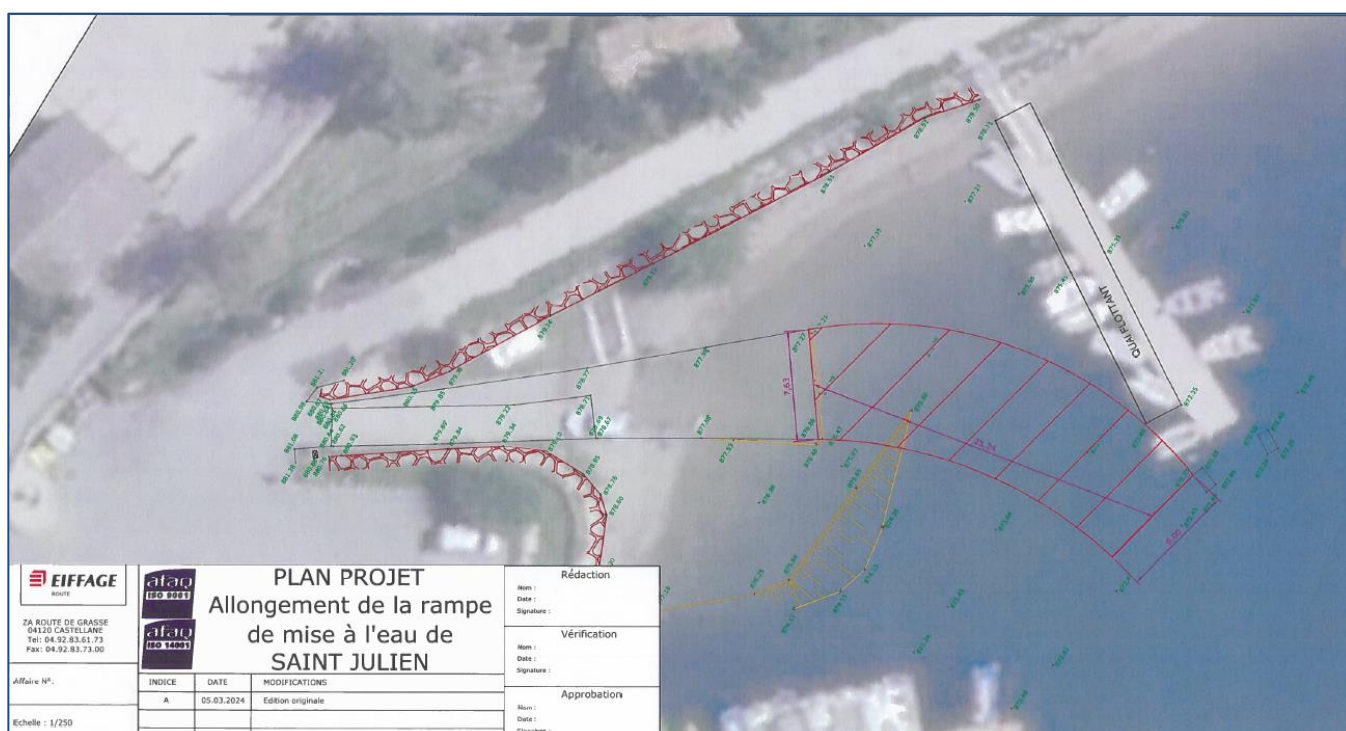
En 2024 nous avons poursuivi le diagnostic des projets d'aménagement des accès aux lacs et plan d'eaux du département.

Ces équipements doivent permettre de faciliter, réguler et surtout sécurisé l'accès aux lacs pour les pêcheurs en embarcation.

Nous avons réalisé une planification de plusieurs projets avec l'entreprise Eiffage :

- Prolongement de la cale de mise à l'eau de Saint-Julien du Verdon – Lac de Castillon
- Prolongement de la cale de mise à l'eau de Saint-André les Alpes – Lac de Castillon
- Réalisation d'une cale de mise à l'eau sur le site du Cheiron – lac de Castillon
- Réalisation d'une cale de mise à l'eau à Volonne – Durance (en attente du retour de l'entrepreneur)

Ces dossiers ont fait l'objet d'un chiffrage financier. Nous travaillons avec les communes concernées pour que ces réalisations se concrétisent.



- ✓ Espace Perrona / Plan d'eau de l'Escale : après les premiers contacts en 2023, nous avons continuer de participer aux différentes rencontres et ateliers. Le réseau pêche a su se faire entendre auprès des élus locaux pour le développement de la pêche. Des pontons et une mise à l'eau devrait être intégrés au projet de l'Espace Perrona. Pour le plan d'eau de l'Escale, des aménagements favorisant la pêche et la biodiversité aquatique devrait également avoir lieu.
- ✓ La réseau pêche a travaillé à l'inscription au PDESI de nouveaux sites de pêche en 2024, notamment sur le secteur du lac de Castillon avec un projet de rallongement de mise à l'eau et de nouveau ponton PMR.

6. Hébergement Pêche

Le nombre d'hébergement pêche labellisé est constant dans le département en 2024.

10 Hébergements disposent de notre label.

Nom/Prénom	Type d'Hébergement	Adresse	Date 1ere Visite	Date de labellisation	Renouvellement 1	Renouvellement 2
M.GERIN-JEAN Benoît	Meublé tourisme Maison individuelle	Maison Cairati Quartier Pra long, rte de Villars Heyssier 04370 Beauvezer	25/04/2017	23/06/17	29/06/2021	29/06/2026
M.LONGERON Hubert	Gîte d'Etape « Auberge de la Cure »	Maljasset 04530 Saint Paul/Ubaye	17/07/17	18/05/18	22/09/2023	22/09/2028
M.MEISSIREL Alain	Gîte d'Etape « Auberge du Lauzanier »	Le Village Larche 04530 Val d'Oronaye	---	18/05/18	22/09/2023	22/09/2028
M.DUBROMER	Gîte	La Grande Serenne 04530 Saint-Paul/Ubaye	18/05/2018	12/06/18	22/09/2023	22/09/2028
M.GENEVE Mickaël	Meublé de tourisme « Gîte des Pins »	4 lot des Pins 04170 Saint-Julien du Verdon	21/03/19 Gîte « chez les marmottes »	11/12/2023	11/12/2028	
MARILLEAU Joël	1 rue des Moulins	Meyronnes 04530 Val-d'Oronaye	07/04/2022	12/09/22	12/09/2027	
JOURDAN Fabrice	Lotissement les Adrets	04140 Montclar	9/05 /2022	12/09/22	12/09/2027	
BONDIL Marc	Domaine du petit lac, route des Salles sur Verdon	04360 Moustiers-Sainte- Marie	-	03/10/2023	03/10/2028	
JONKER Nina	Domaine Chasteuil- Provence Route des gorges du Verdon	04120 Castellane	-	13/11/2023	13/11/2028	
BRAVAY Jean-Philippe	Camping Sunélia L'hippocampe 7 route de la Durance	04290 Volonne	30/10/24	12/11/24	12/11/29	

En 2024, le gîte « A la Maïoun » à Annot a cessé son activité, le label n'a donc pas été maintenu. **Le Camping Sunelia L'Hippocampe à Volonne a été labellisé**, ce qui nous a permis de maintenir notre nombre de label sur le département.



Les hébergements labellisés bénéficient d'une large promotion par le biais de notre réseau de communication, facebook, site internet, lettre de l'association régionale, etc...

Ces hébergements impliquent Six AAPPMA (La Vézaraille, La Truite de l'Ubaye, La Truite du Haut-Verdon, La Gaule Castellanaise, La Truite Moustiérienne et La Gaule Sisteronaise).

Ces hébergements nous permettent d'établir des liens avec les **partenaires du tourisme local**, Verdon Tourisme, Gîte de France, Ubaye Tourisme et Castellane Tourisme.

En début d'année un courrier de suivi, accompagné des informations sur les animations, les revendeurs des cartes de pêches, les moniteurs de pêche et de quelques guides, est envoyé à chaque hébergement.

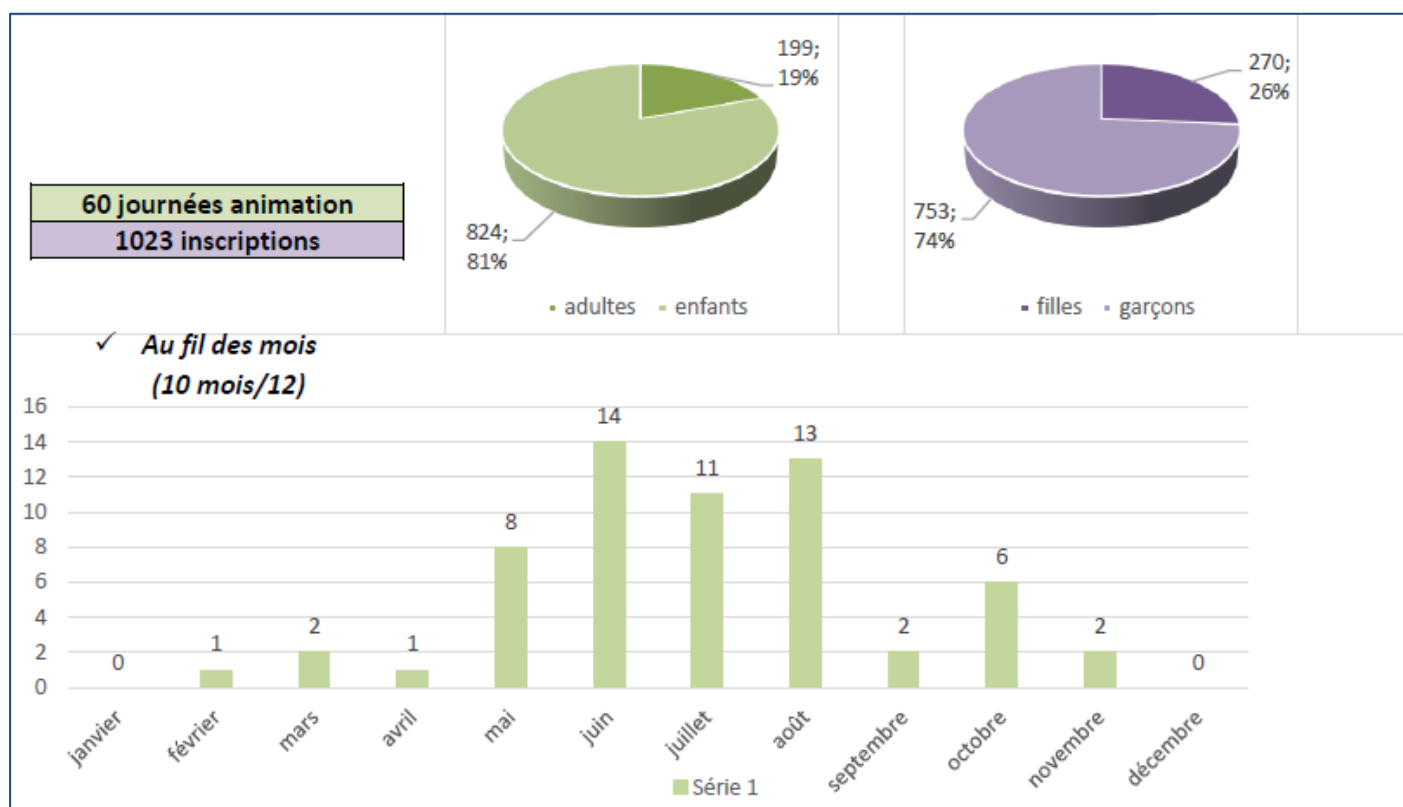
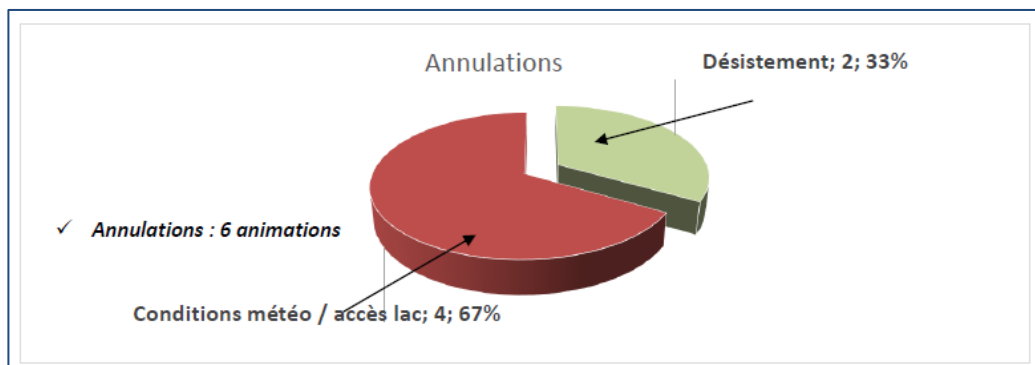
Les premières évaluations du label par nos hébergeurs ont permis de relever certains points :

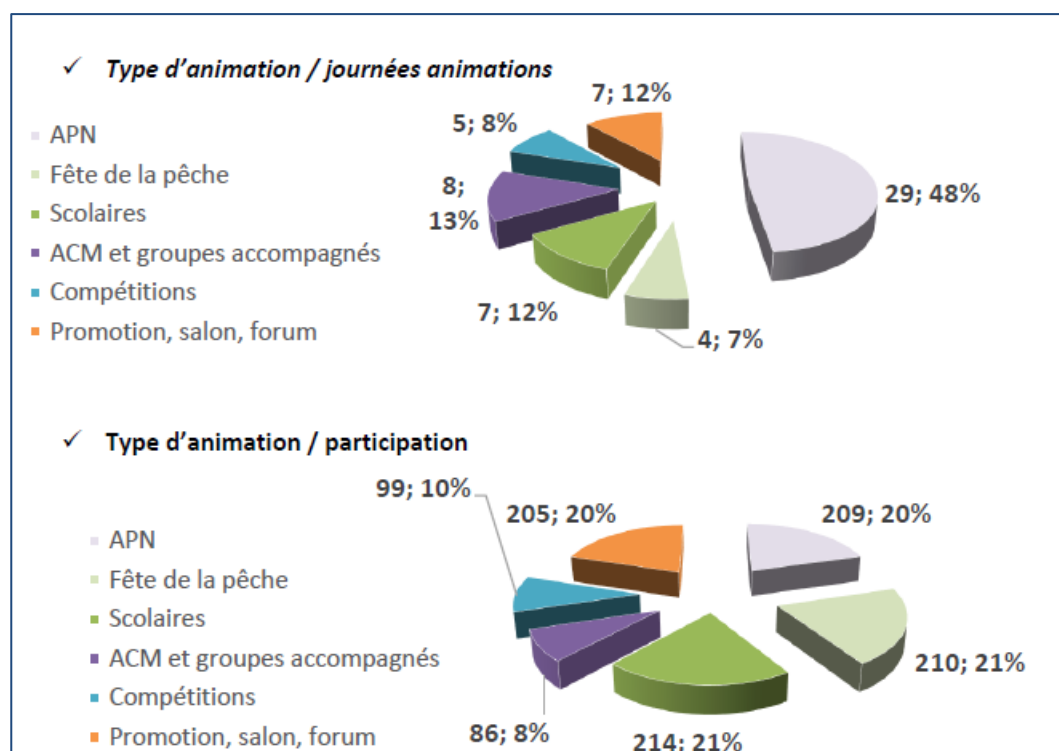
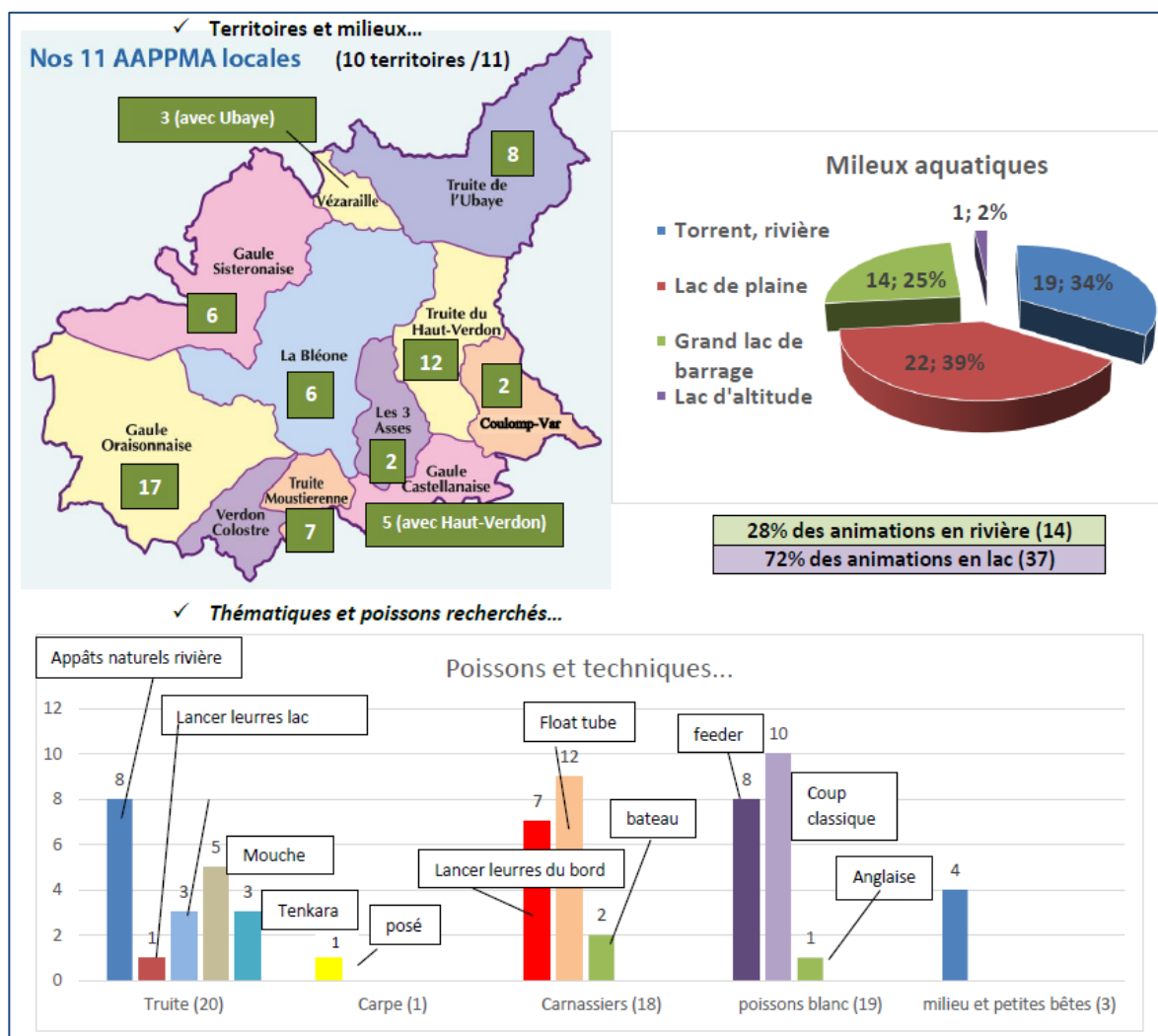
- Les hébergeurs apprécient le label car il porte les valeurs d'un tourisme « Nature » sensible à l'environnement. Il permet aussi de les distinguer des autres hébergements
- Les liens avec les moniteurs guides de pêche doivent se développer
- Les relations avec le réseau associatif pêche sont satisfaisantes
- Les liens avec le réseau du tourisme local doivent se renforcer

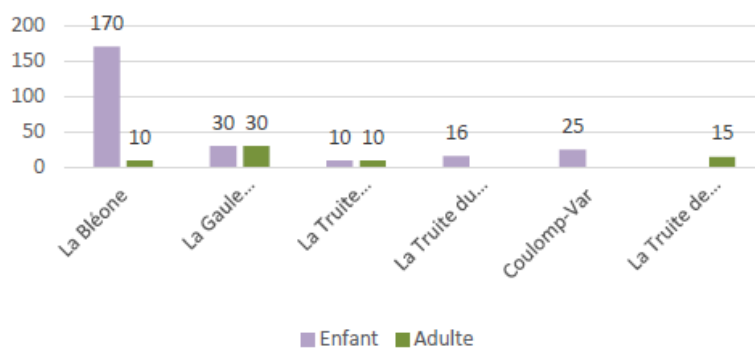
7. Animations et Manifestations

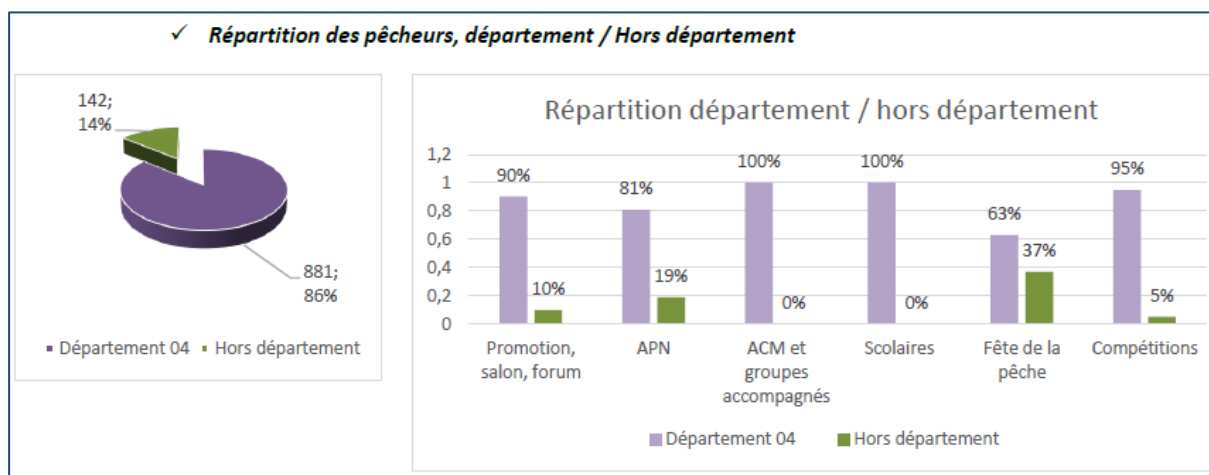
- ✓ **Les Moyens Humains... Un engagement remarquable des bénévoles, symbole de la dynamique de notre réseau associatif**

Agent de développement, animateur	1	57 journées animation
Agent de développement, chargé de communication	1	7 journées animation
Chargée de mission technique	2	4 journées animation
Directeur	1	4 journées animation
Stagiaires fédération - Alternant	3	10 journées animation
Moniteur Guide de Pêche Bénévole	1	1 journée animation
Bénévoles d'AAPPMA	55	154 journées animation





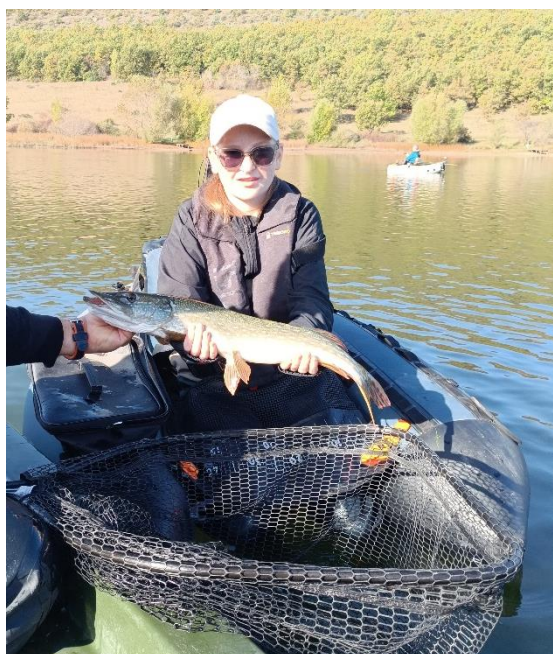




Ce programme d'animation a pour objectif le développement de la pêche de loisir dans sa diversité, tant de public, de milieux, de poissons que de techniques.

Il répond aussi au diagnostic du schéma départemental de développement de la pêche de loisir (SDDLPL) tant sur l'axe de recrutement de nouveaux pêcheurs que sur l'axe de fidélisation des pêcheurs.

Les animations et ateliers de sensibilisation à l'environnement aquatique sont au cœur de notre programme d'animation. Cette sensibilisation est ainsi présente dans chacune de nos animations.





En marge de ces animations, la FDAAPPMA 04 a également participé au forum BIO AHP les 7 et 8 juin, au travers d'une participation à une animation à l'école primaire d'Oraison et de la présentation de deux conférences, l'une relative à la présentation du réseau associatif de la pêche de loisir et l'autre permettant de présenter la richesse et la fragilité des milieux aquatiques des Alpes de Haute Provence.



8. Pêches spécialisées - compétitions

3 demandes de soutien ont été présentées et réalisées en 2024 :

- ✓ **1 Manche du championnat de France de pêche à la mouche – 8 et 9 juin – La Truite du Haut-Verdon**

20 pêcheurs de la deuxième division du championnat de France de pêche à la mouche étaient réunies à cette occasion sur le Verdon

- ✓ **Enduro Carpe – 16,17 et 18 août – La Gaule Oraisonnaise**

14 équipes de deux pêcheurs étaient réunies à cette occasion sur le lac de La Forestière à Manosque.

- ✓ **Enduro Carpe – 20,21 et 22 septembre – La Gaule Oraisonnaise**

14 équipes de deux pêcheurs étaient réunies à cette occasion sur le lac de La Forestière à Manosque.

Junior Fishing Tour 2024



La FNPF a mis en place en 2024 un championnat de France des jeunes, Le Junior Fishing Tour.

La Commission Communication et Développement de la Pêche de Loisir de notre fédération a proposé de décliner ce championnat à l'échelle départementale en organisant le championnat départemental de pêche aux leurres des jeunes (JFT Leurres).

Cet événement inédit s'est déroulé en deux manches sur les lacs des Buissonnades (le 29 octobre) et de Brunet, ce dernier a accueilli la finale départementale ce mercredi 13 novembre.

15 jeunes pêcheurs venus de tout le département se sont engagés pour décrocher le titre de champion départemental de pêche aux leurres.

Après des épreuves intenses placées sous le signe de la convivialité, **François Guirandi** a été couronné champion départemental dans la catégorie Espoir, tandis que **Jules Roumieu** s'est imposé dans la catégorie Junior.

Ces jeunes talents ont su se montrer compétitifs et exemplaires dans une ambiance marquée par le partage, l'entraide, et le plaisir de la pêche.

Le succès de cette première édition démontre la vitalité de la pêche de loisir chez les jeunes dans le 04.



L'organisation de cette compétition permet de mettre en avant notre territoire et contribue activement au développement de la pêche de loisir.

La compétition se déroule dans un esprit de partage de la pratique, les familles suivent le déroulement de l'évènement, nos équipes de bénévoles accompagnent et dynamisent cette organisation.

Cet évènement répond pleinement à nos attentes en terme de développement de la pêche de loisir.

9. Accueil stagiaires

Le pôle développement de la fédération accueille chaque année des stagiaires issus de différents parcours d'études ou de formation.

En proposant des opportunités de stage, nous jouons un rôle important dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Accueillir des stagiaires dans notre équipe est l'opportunité de transmettre des compétences et des connaissances essentielles à la nouvelle génération.

Les stagiaires apportent une énergie nouvelle et un regard frais sur notre organisation, nos projets et nos pratiques.

En 2024 nous avons accueillis deux stagiaires, un premier pour un stage d'observation en classe de 3^{ème} de collège, puis un second pour un stage d'observation en classe de seconde de lycée professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.